

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DIBATTITU NANTU À L'ORIENTAZIONE BUGETTARIE DI
A CULLETTIVITÀ DI CORSICA 2023

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE 2023

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport figure en annexe.



2023



WWW.ISULA.CORSICA

**Dibattu
d'urientazione
di bilanci
Débat
d'orientations
budgétaires**

Table des matières

Introitu

Partie I - Le cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2023-2026

A/ Le contexte économique, projet de loi de Finances pour 2023 et loi de programmation financière 2023-2027,

B/ Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2023-2026.

C/ Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2022.

D/La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2022.

E/L'état des effectifs de la Collectivité de Corse à novembre 2022.

Partie II - Les politiques publiques de la Collectivité de Corse : une volonté renforcée d'opérationnalité au service d'une vision stratégique réaffirmée

A/Rechercher les grands équilibres garants d'un pacte social harmonieux,

B/Mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux défis et enjeux du 21^{ème} siècle,

C/Agir toujours plus efficacement pour répondre aux préoccupations du quotidien des Corses.

Conclusion

INTROITU

Le rapport sur les orientations budgétaires représente une étape récurrente mais stratégique dans le calendrier de la Collectivité de Corse.

L'article L. 4425-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Ce rapport sur les orientations budgétaires constitue le support du débat qui se tient devant l'Assemblée de Corse, en amont de l'adoption du budget primitif.

Depuis 2015, chaque débat d'orientation budgétaire s'est tenu dans des contextes particuliers, inscrivant notre Collectivité dans une trajectoire politique, institutionnelle et budgétaire tumultueuse et singulière, sur fond général de difficultés et tensions budgétaires entre l'Etat et les collectivités territoriales : gestion des « impayés » en 2016 ; élections territoriales en 2017 ; fusion du 1^{er} décembre 2018 ; crise du Covid ; rapports conflictuels avec l'Etat ; contentieux Corsica Ferries et difficulté de mise en œuvre du PTIC etc.

L'exercice 2023 ne dérogera pas à la règle, bien au contraire.

La démarche de construction et de présentation du DOB s'inscrit en effet cette année dans une période critique, au croisement de plusieurs dynamiques qui conditionnent l'action de la Collectivité de Corse et le développement de l'île :

- Une dynamique internationale marquée par les crises, moins axée sur la pandémie sanitaire qui, si elle n'a pas disparue, a été intégrée dans notre quotidien, avec une acuité diminuant au gré des urgences générées par un conflit armé aux portes de l'Europe et la crise politique, financière et économique qui en découle ;
- Une dynamique inflationniste des coûts, des prix, des contraintes du quotidien ;
- Une dynamique institutionnelle, avec le processus en vue d'une solution politique globale engagé avec l'Etat en mars 2022, en suite de l'assassinat d'Yvan Colonna et des événements qui s'en sont suivis. Ce processus et la perspective d'une solution politique globales sont générateurs d'attentes et d'espoirs forts en Corse : sur le plan institutionnel, la perspective d'un statut d'autonomie modifierait de façon considérable la structure budgétaire de la Collectivité de Corse et ses capacités d'action.

Malgré ce contexte contraint et quelquefois chaotique, l'année 2022 marque une année d'investissement exceptionnel pour la Collectivité de Corse : celle-ci a investi en 2022 un volume de 336 millions d'euros, lorsque le total des investissements cumulés des trois anciennes collectivités dans les années précédant la fusion s'élevait à 290 millions d'euros (soit une augmentation de l'investissement de 13,7 % sur l'année 2022, en comparaison avec 2017), et après une période de mise en route marquée par un rythme identique à celui préexistant.

Cette dynamique d'investissement a bien sûr vocation à être maintenue, poursuivie, amplifiée, pendant toute la durée de la mandature.

Elle répond à un double objectif :

- Permettre à la Collectivité de Corse, premier donneur d'ordre en Corse au point de vue du volume financier et institution dépositaire et garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, de poursuivre la modernisation des infrastructures de notre pays et de l'inscrire dans une trajectoire d'émancipation et de développement ;
- Accompagner et soutenir l'ensemble des collectivités et des acteurs dans leur action, en cohérence avec des objectifs stratégiques partagés.

Mais le paradoxe de cette dynamique d'investissement, recherchée et obtenue notamment grâce aux efforts déployés pour dépasser les difficultés liées à la fusion et malgré un contexte d'ensemble hostile, est qu'elle vient souligner le gap structurel qui existe entre nos besoins en termes d'investissement et le niveau de recettes dont la Collectivité de Corse dispose.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement impliquerait donc, à recettes constantes, et a fortiori inférieures (ce qui pourrait être le cas à droit constant dans cet exercice ou les exercices à venir), une augmentation du recours à l'emprunt, dans des proportions qui pourraient rapidement dégrader les ratios satisfaisants présentés aujourd'hui par notre Collectivité.

Ceci d'autant mieux que le coût des travaux (marchés publics) augmente de façon significative (jusqu'à + 20 %).

Cette équation et ses contraintes sont encore renforcées par le poids mécaniquement alourdi des dépenses de fonctionnement : dépenses sociales en constante augmentation ; demandes accrues des organismes satellites, y compris du fait de l'absorption de dépenses imposées par l'Etat sans transferts de recettes ; nécessaire vigilance sur les masses salariales ; contexte inflationniste (+6%) qui tend l'ensemble des dépenses...

Chaque majoration de 0,5 % de nos dépenses de fonctionnement a un effet démultiplié sur la capacité d'investissement de la Collectivité de Corse (cf. infra partie I).

Le choix politique de maintenir un haut niveau d'investissement, pour atteindre nos objectifs politiques d'une société corse émancipée et maîtresse de ses choix essentiels, équilibrée, développée sur les plans économique et social, épanouie sur les plans culturel et sociétal, doit donc s'accompagner d'une stratégie budgétaire volontariste et planifiée :

- Recentrer nos investissements sur nos choix stratégiques, en s'assurant d'un retour maximal de chaque euro public investi (définition d'objectifs, y compris contractualisés avec nos partenaires et politique renforcée d'évaluation) ;
- Contenir nos dépenses de fonctionnement, pour préserver nos ratios financiers à moyen et long terme ;
- Dégager des pistes d'optimisation : mutualisation, nettoyage des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE), innovations, élimination des doublons, recherches des marges de manœuvre, où qu'elles se trouvent ;
- Chercher et obtenir de nouvelles recettes : transfert de fiscalité ; renforcement des programmations contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne ; appel à l'épargne populaire.

Cette stratégie est à mettre en œuvre par la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices.

Elle doit aussi, pour être efficace, être partagée avec les partenaires de la Collectivité de Corse, par un dialogue de gestion qui doit déboucher sur de nouveaux cadres d'actions à co-construire : simplification et rationalisation des dispositifs d'aide et de soutien ; contractualisation ; contrat d'objectifs et de moyens avec les organismes « satellites », etc...

Ce cap doit être tenu, en intégrant les contraintes exogènes générées à l'échelon français, européen, et international, et alors que le changement de paradigme issu de l'impact du réchauffement climatique nous impose de repenser toutes nos politiques publiques.

2023 apparaît ainsi comme une année stratégique : deuxième année pleine de la mandature, elle doit, malgré les difficultés précitées, être celle d'une concrétisation toujours plus affirmée des objectifs politiques portés par notre institution.

2023 sera également l'année de l'élaboration d'un projet de statut d'autonomie, nous permettant de repenser notre équation budgétaire et de nous doter de moyens juridiques et de ressources en adéquation avec nos besoins et nos objectifs.

L'autonomie n'est pas une fin en soi : elle est la configuration institutionnelle qui va nous permettre de mieux répondre aux aspirations des Corses, y compris dans les domaines du quotidien.

Le présent rapport d'orientations budgétaires s'organise donc en deux parties :

- La première est consacrée à la présentation de notre trajectoire budgétaire, en l'intégrant dans une vision pluriannuelle, et en soulignant les contraintes structurelles issues de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse et l'impérieuse nécessité de la faire évoluer, y compris dans le cadre d'un statut d'autonomie ;
- La deuxième présente de façon synthétique les grandes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse en 2023, dans une perspective là encore pluriannuelle et les priorités auxquelles il est proposé à l'Assemblée de Corse de souscrire.

Partie I - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2023-2026

Le budget 2023 reflétera les orientations majeures fixées par le Conseil exécutif de Corse.

Tant pour répondre aux enjeux environnementaux, qu'aux attentes des citoyens, la Collectivité de Corse doit s'engager dans une démarche d'évaluation environnementale de son budget.

La Corse s'est déjà dotée d'un SRCAE (Schéma régional climat air énergie) qui définit les grands objectifs et les grandes orientations en matière de réduction des émissions de gaz, énergie et adaptation au changement climatique.

Une réflexion sera menée, en complément de ce schéma, afin de parvenir à mesurer l'impact environnemental des opérations financées par la Collectivité.

Si le SRCAE a une vocation stratégique à moyen et long terme, l'évaluation environnementale du budget a vocation à être un bilan annuel et concret des actions entreprises. L'analyse des impacts en termes d'enjeux climatiques du budget permet d'utiliser cette évaluation comme une aide à la décision et à l'orientation budgétaire.

Cette démarche qui se déclinera sur trois exercices budgétaires, a pour objectif de présenter en 2025, un corollaire « **Budget vert** », au budget de la Collectivité de Corse.

Pour cela, les services seront amenés à travailler sur des critères de sélection qui intégreront, au-delà des strictes normes financières et comptables, des volets environnementaux ou économiques, afin de s'assurer que les investissements structurants et stratégiques contribueront à l'émergence d'un modèle en faveur de la transition écologique, ou d'une économie décarbonée.

Cependant, la soutenabilité environnementale doit s'inscrire dans **un cadre prospectif sécurisé financièrement**, et qui dépend, non seulement des ressources financières dont dispose la Collectivité ou dont elle pourrait disposer au terme des discussions menées avec le Gouvernement, mais également des engagements financiers, dont elle est redevable.

Alors que le Gouvernement a adopté en force la loi de finances 2023, et qu'il a tenté d'intégrer, en loi de programmation des finances publiques, un nouvel objectif sur l'évolution des dépenses des Collectivités, **l'accroissement, voire le simple maintien de la capacité à investir, devient le principal enjeu financier** de toutes les Collectivités.

La Collectivité de Corse se trouve bien sûr elle aussi confrontée à cet enjeu, selon des modalités et contraintes fortes et singulières, eu égard à ses compétences, missions, et objectifs.

L'évaluation sur le PEI menée par la Cour des comptes et dont la restitution est attendue pour début 2023, confirmera très probablement que le plan d'investissement n'a pas permis de rattraper les retards en infrastructures de la Corse.

De même, le sous-dimensionnement initial du PTIC, aggravé par ses modalités de mises en œuvre décidées unilatéralement par l'Etat sans tenir aucun compte des propositions et alertes de la Collectivité de Corse, va inmanquablement empêcher ce Plan d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés.

Le constat est clair, et incontestable : la réalisation de nombreux investissements reste aujourd'hui indispensable dans la plupart des secteurs stratégiques, eau, énergie, santé, déchets, transports, éducation, formation, tourisme, patrimoine, numériques pour que la Corse dispose d'infrastructures et d'une offre de services publics comparable à celle présente sur d'autres territoires.

Le PEI et le PTIC resteront des plans partiels de rattrapage ou de mise à niveau, mais ne peuvent jouer le rôle de levier permettant d'assurer la transformation vers un modèle économique producteur de richesses pour son territoire et garant de son identité.

La préparation du PTIC a permis d'identifier pour la seule Collectivité de Corse, une enveloppe de projets, chiffrée à 1 milliard d'euros pour les 10 ans à venir.

Le processus de contractualisation que mène la Collectivité avec l'ensemble des communes et des intercommunalités a également fait émerger d'autres besoins dont la concrétisation est nécessaire pour garantir le développement harmonieux du territoire.

Cet état des besoins et des projets conforte et renforce la position prise le 28 janvier 2021 par l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, dans sa délibération portant sur les éléments de méthode entre la Collectivité de Corse et l'Etat du plan de transformation, d'innovation et d'investissement pour la Corse.

La mise en œuvre actuelle du PTIC le confirme : les communes sollicitent la Collectivité de Corse, car elles n'arrivent pas à boucler les plans de financement de leurs projets, pour lesquels le taux initialement annoncé de 80 %, par le Président de la République, a été ramené à 70 %, voire 50 % pour certains secteurs.

Dans ce contexte, l'accroissement des ressources de la Collectivité de Corse mais également des autres Collectivités insulaires, aussi bien dans sa dimension fiscale qu'à travers les mécanismes de péréquations et les critères de lecture et de répartition de la richesse, qui leurs sont liés devra être un axe des discussions avec le Gouvernement.

Conscient du besoin en investissement et du contexte économique et social fragilisé, **la stratégie financière déployée par le Conseil exécutif depuis 2018, a été de maximiser les capacités financières d'investissement de la Collectivité.**

Alors, que les trois ex-collectivités ont réalisé en moyenne 289 M€ sur les exercices qui ont précédé la fusion, ce sont 317 M€ qui ont été réalisés en 2021, et 340 M€ d'investissements sectoriels qui ont été concrétisés en 2022.

Le niveau d'investissement dont a besoin le territoire est bien supérieur à ce que les trois ex-collectivités réalisaient. La progression des investissements réalisés par la collectivité unie sera l'un des gages de la réussite de la fusion.

Le budget qui sera présenté devant l'Assemblée de Corse devra permettre d'investir 350 M€ en 2023.

Si le Conseil exécutif a pleinement mesuré le besoin et de la nécessité de continuer à faire **progresser le niveau des investissements réalisés** par la Collectivité en faveur de la Corse et de ses habitants, il est également pleinement **conscient de la complexité de l'équation budgétaire et de l'équilibre précaire qu'il faudra stabiliser dans les années à venir.**

Investir en faveur du modèle de développement porté par le Conseil exécutif nécessite **des ressources supplémentaires, des choix d'investissements vertueux, et des dépenses rationnelles.**

L'optimisation des ressources devra se traduire par la recherche systématique de **cofinancements, que ce soit au niveau européen**, en optimisant l'utilisation des fonds attribués dans les programmes régionaux (FEDER, FEADER, FEAMPA, FSE) et les programmes de coopération territoriale, mais également en allant rechercher des crédits sur **des programmes européens sectoriels** gérés directement par la Commission Européenne. En tant qu'Autorité de gestion des fonds européens, la Collectivité doit piloter la fin de gestion des programmes actuels (2014-2020) et assurer le lancement et la concrétisation de la nouvelle génération des programmes.

La **culture de la recette** et en corollaire, **l'utilisation systématique des cofinancements mobilisables**, quelles que soient leurs origines, doivent devenir des critères prioritaires dans le choix des opérations et des modèles de gestion des services publics.

La Collectivité s'attachera à développer l'assistance au montage de projets européens et la détection des sources de financements pour améliorer et faciliter l'accès à la ressource pour tous les porteurs de projets, publics ou privés.

En parallèle, la Collectivité doit être en capacité en 2023, **d'arrêter le programme d'investissements qui sera fléché sur le PTIC** tant pour le volet dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage que pour les opérations sur lesquelles elle interviendra en tant que co financeur.

Une méthode concertée, intégrant les préconisations formulées par l'Assemblée de Corse doit pour cela, être arrêtée entre le Préfet et le Président du conseil Exécutif de Corse, sur le premier trimestre de l'année 2023.

Le volume des projets identifiés laisse déjà transparaître **l'insuffisance de l'enveloppe PTIC**, dont le montant serait de 500 M€, sur 7 ans, soit un peu plus de 70 M€ de subventions annuelles, pour l'ensemble des porteurs de projets du territoire.

Les contours d'un **nouveau plan d'investissement global ou sectoriel** devront être intégrés aux discussions à venir. Celui-ci devra tenir compte du coût induit par les compétences transférées, par l'Etat, à la Collectivité.

En effet, si la modélisation financière permet d'identifier **le manque de recettes structurelles qui devront être transférées** par l'Etat à la Collectivité, pour garantir son niveau d'investissement, l'analyse financière menée avec Paris devra également retracer le niveau de compensation perçu par les ex-collectivités, au regard du cout réel de la gestion des blocs de compétences transférés.

La trajectoire financière prévue initialement par le Gouvernement dans ses débats budgétaires, à 3,8 % (inflation - 0,5 %), pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités, était **un non-sens pour la Corse**, au regard de la structure de ses recettes budgétaires, bien plus inertes que celles des autres grandes collectivités.

Elle aurait imposé une baisse drastique du niveau des investissements, baisse incompatible avec le stock d'autorisations votées et inconcevable au regard des effets sur la commande publique et sur l'ensemble des secteurs économiques, mais surtout des besoins en infrastructure du territoire.

Ce non-sens démontre **la problématique structurelle des recettes budgétaires de la Collectivité**.

Le socle de ressources fiscales ou financières transférées, complément structurel des cofinancements nationaux et européens **de droit commun doit permettre de garantir au terme de la mandature, et au regard des besoins identifiés, la réalisation d'un volume d'investissement annuels porté a minima à 400M€**.

Alors que les régions bénéficient de la dynamique de la TVA qui constitue en moyenne près de 55 % de leurs recettes, la Collectivité, de son coté, engrange une dynamique sur seulement 20 % de ses recettes constituées par de la TVA reversée.

L'optimisation des ressources budgétaires et financières de la Collectivité de Corse et de ses satellites passe également par **des nouvelles modalités d'accès aux financements**, autres que le marché bancaire classique, type appel à l'épargne institutionnelle ou populaire, pour arriver à **lever des fonds** ou à **générer des effets de leviers financiers**.

Une analyse ex-ante des dispositifs d'ingénierie financière en cours de réalisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, permettra d'arrêter, début 2023, les contours de la stratégie

que la collectivité mènera sur les années à venir. Une partie du programme FEDER-FSE Corse, approuvé par la commission le 9 décembre dernier abondera les différents **dispositifs d'ingénierie financière**, en complément de fonds régionaux.

Les **contrats d'objectifs et de performance** entre la Collectivité et les Offices et Agences en cours de rédaction doivent permettre de réinterroger les modèles économiques et de financement de ces satellites et d'étudier les possibilités d'externaliser de la dette portée entièrement par la Collectivité.

Depuis sa création en 2018, **la Collectivité de Corse a tenu la trajectoire financière débattue annuellement**, et ce malgré les aléas induits par les effets des crises économiques et sanitaires et par les impacts de la gestion passée (sortie des emprunts toxiques, condamnation CFF).

Malgré le contexte inflationniste dont les effets auront d'inévitables répercussions sur la section de fonctionnement, le Conseil exécutif souhaite maintenir une trajectoire financière ambitieuse, et une capacité d'investissement à hauteur de 350 M€, dans son budget 2023 et les budgets à venir.

Cet objectif qui projette annuellement le volume des investissements, à plus de plus de 60M€ de ceux réalisés en moyenne par les trois entités fusionnées, passe inévitablement **par la maîtrise des dépenses de fonctionnement**, dont l'évolution devra être contenue à un niveau inférieur à celui de l'inflation.

Le contexte actuel impose de revoir la trajectoire financière de la Collectivité, qui ne peut raisonnablement pas tenir, avec une inflation en moyenne à + 6 %, le trend de 1,5 % qu'elle s'était fixée dans les orientations budgétaires débattues en 2022.

Tout comme les cofinancements mobilisables, **la capacité à générer des économies de fonctionnement**, doit également devenir l'un des critères prioritaires dans le choix des opérations et des modèles de gestion des services publics.

Le **maintien de l'épargne** est une exigence, son pilotage une nécessité que le Conseil exécutif souhaite **faire partager à son administration, mais également aux Offices et Agences ainsi qu'aux différents satellites qui perçoivent des dotations ou subventions de la Collectivité**.

Le changement de modèle économique passe aussi par **la capacité des acteurs publics ou privés, aidés par la Collectivité, à générer des modèles financiers plus autonomes et plus performants qui réinterrogent les modes de financement de l'action publique et l'évaluation de l'utilisation des crédits publics**, au service de la Corse et des Corses.

Cet objectif ne pourra être atteint que par la mise en place progressive sur la mandature d'une culture de gestion concertée et partagée entre tous et ayant notamment pour objectifs :

- **Le financement prioritaire des opérations** qui permettront les modifications profondes souhaitées pour la société corse, afin de soutenir l'émergence d'un nouveau modèle de société.
- **Une rationalisation de l'allocation des moyens financiers** qui doit permettre d'éviter les doubles financements et d'assurer le financement de missions nouvelles par la suppression de mesures anciennes. Cette réflexion doit être portée sur l'ensemble des politiques menées par la Collectivité, par l'analyse approfondie et la rationalisation des règlements d'aides sectoriels et par la mise en place de règles de gestion communes et lisibles pour les bénéficiaires. Le déploiement de l'assistance en ingénierie de projets européens doit garantir l'accès à des fonds européens pour les opérations éligibles, pour lesquelles des fonds régionaux peuvent être sollicités. Les ratios de couverture des stocks d'engagement seront intégrés à la réflexion pour s'assurer de la concrétisation des opérations et piloter les volumes financiers votés par l'Assemblée de Corse.

- **Une priorité donnée aux opérations cofinancées** : La Collectivité devra actualiser en 2023 la programmation pluriannuelle de ses investissements et de ceux réalisés par ses Agences et Offices, et flécher les opérations qui bénéficieront des cofinancements sollicités au titre du PTIC et celles qui nécessiteront une recherche de financements de droits communs alternatifs ou de financements nouveaux.
- **Une recherche d'économies systématiques** par la mutualisation des moyens entre la Collectivité et ses Agences et Offices mais aussi par l'analyse comparée des modes de financements des services publics.

Elle devra également s'accompagner d'une évaluation systématique de la politique mise en œuvre et des moyens financiers attribués (objectifs à atteindre, calendrier de réalisation, indicateurs de mesure résultats annuels) pour mesurer la pertinence des choix budgétaires réalisés et orienter les arbitrages des budgets à venir.

Afin de satisfaire à cette volonté de transparence et aux dispositions réglementaires, les données financières présentées ci-dessous seront organisées comme suit :

- A/ Contexte économique, projet de loi de Finances pour 2023 et loi de programmation financière 2023-2027,**
- B/ Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2023 2026,**
- C/ Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31/12/2022,**
- D/ La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31/12/2022,**
- E/ L'état des effectifs de la Collectivité de Corse à novembre 2022.**

[A/Contexte économique, projet de loi de Finances pour 2023 et loi de programmation financière 2023-2027](#)

Les hypothèses macro-économiques de la Loi de Finances pour 2023 et les principales mesures impactant les collectivités :

Après la forte reprise constatée en 2021, la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont assombri les perspectives économiques. Cette situation a contraint le gouvernement à réviser ses prévisions par rapport à la loi de finances rectificative.

Au travers du projet de loi de finances pour 2023, les prévisions du gouvernement tablent sur une croissance de 2,7 % en 2022 et de 1 % en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Les principales mesures impactant les régions et les départements pour 2023 sont :

La suppression de la part départementale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une nouvelle part de fraction de TVA. Afin d'être en mesure de financer le bouclier tarifaire sur l'énergie le gouvernement a décidé que la disparition de la CVAE départementale se ferait en deux années. En 2023 la cotisation sera diminuée de moitié puis elle sera totalement supprimée en 2024. Dès 2023, les collectivités territoriales percevront en remplacement de la CVAE, une fraction de TVA dont l'année 0 sera 2022 si bien que les collectivités bénéficieront dès 2023 des + 5,1 % attendus. Les frais de gestion de CVAE seront eux remplacés par une dotation budgétaire.

Des mécanismes axés autour de la transition écologique. Le PLF 2023 a ouvert 1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagement pour le « Fonds vert ». Ce fonds à destination des collectivités

territoriales financera les actions en faveur de la performance environnementale, de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

Cette année le projet de loi de finances était doublé du projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027, pour lequel un accord n'a pas été trouvé.

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire. L'objectif qui paraît très ambitieux, prévoit un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 5 ans, contre environ 5 % de déficit en 2022 et en 2023.

Ce nouveau projet de LPFP fait suite à la précédente loi de programmation des finances publiques et qui avait donné lieu aux « contrats de Cahors ». Ces derniers fixaient un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec un volet coercitif en l'absence de respect de la trajectoire définie.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement a pour objectif de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...). Il s'agit ainsi de définir une trajectoire de finances publiques et d'assurer les moyens de son pilotage, dans un contexte de sortie de la crise économique et sanitaire liée à la covid-19, avec une forte contribution demandée aux collectivités.

L'effort se déclinerait ainsi, au travers d'un plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement dont l'évolution ne devrait pas dépasser les évolutions annuelles, minorées de - 0,5 %, par rapport aux prévisions d'inflation sur la période.

<i>Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	+3,8 %	+2,5 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,3 %

Ainsi comme on peut le voir, sur la période, pour 2023, cette évolution est plafonnée à 3,8%. Les contrats de Cahors limitaient la hausse autour de 1,2 % des DRF dans un contexte d'inflation quasi-nulle et des taux d'intérêt très bas.

Il est à noter que le projet de loi prévoyait initialement, en cas de dépassement, un système de sanction individualisée à chaque collectivité. Après les différentes phases d'examen du projet de loi entre le Sénat et l'Assemblée nationale, et à ce stade, le gouvernement a finalement décidé de supprimer les modalités de sanction adossées au non-respect de l'évolution des DRF sur la période.

Au regard de la structure et de l'évolution prévisionnelle des recettes, telles que décrites ci-après, une telle évolution des dépenses de fonctionnement à n'aurait pas été pas tenable pour la Collectivité de Corse, sauf à réduire drastiquement le niveau des investissements.

B/ Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2023-2026.

Le contexte de crise actuelle a et aura des conséquences directes, à court et moyen termes, sur les perspectives budgétaires de l'ensemble des collectivités territoriales, et de la Collectivité de Corse.

Cette situation met en évidence, avec plus encore d'acuité, une structure de recettes fiscales inadaptée ou obsolète ne permettant pas de pleinement assumer l'ensemble des compétences de la CdC.

La crise impacte, d'ores et déjà, la CdC qui doit, elle aussi, faire face à l'envolée des prix dans l'ensemble des domaines d'activités (transports, énergie, travaux, ...), aux conséquences des mesures de revalorisation du point d'indice, aux effets de la crise sur le secteur social et les publics en difficulté. Cette situation va venir peser fortement sur les finances de la collectivité, qui ont déjà absorbé les chocs de ces trois derniers exercices (Crise covid, refinancement emprunt structurés, paiement contentieux CFF).

Dans la continuité des exercices précédent, l'actualisation de la trajectoire budgétaire de la Collectivité de Corse, sur la période 2023-2026, a été basée sur une projection du compte administratif 2022 ainsi que sur différentes hypothèses macroéconomiques nationales et locales, concernant l'évolution des recettes fiscales sensibles aux aléas économiques.

Comme cela a pu être constaté à l'occasion du CA 2021 adopté en juin dernier, mais également lors de la présentation du BS 2022 au mois d'octobre, la dynamique des recettes de fonctionnement et notamment fiscales, s'est confirmée en 2022 avec une évolution de l'ordre de + 5,8 % par rapport à 2021. De la même manière qu'en 2021, les plus fortes évolutions concernent notamment les droits sur les tabacs (6 %) et les DMTO (+ 9 %), et la part de TVA reversée.

La tendance pour 2023 s'infléchit avec une diminution attendue des recettes fiscales de 15 M€ et en corollaire une hausse des dépenses impactées par l'inflation.

Malgré cela, la trajectoire 2023-2026 tient compte de l'ambition du Conseil exécutif de maintenir un haut niveau d'investissement afin d'atteindre dès 2023 un premier palier de 350 M€. Le compte administratif 2022 s'inscrit dans cette tendance dans la mesure où les dépenses sectorielles d'investissement s'établiront au niveau historique de 340 M€ dont 165 sous maîtrise d'ouvrage CdC, soit en augmentation de 8 % par rapport à 2021. Les subventions versées seront elles aussi en hausse (+ 4 %).

Actualisation du cadre prospectif retenu en 2022 pour conforter la capacité d'action de la Collectivité de Corse.

Pour rappel, les budgets 2020 et 2021 ont été lourdement impactés par la crise sanitaire, et les effets de la fusion des trois collectivités.

Le compte administratif 2021 a mis en évidence une bonne situation financière, avec à la fois une maîtrise globale des dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,2 % par rapport à 2020), un volume d'investissement de dépenses sectorielles élevé (317 M€). Par ailleurs, la capacité de désendettement s'élevait à 4,84 années et le taux d'épargne brute à 17 %.

Le budget 2022 a, quant à lui, été impacté par l'envolée des prix induite en partie par les effets de la guerre en Ukraine, et le paiement des indemnités rattachées aux contentieux Corsica Ferries, pour un montant total de 101 M€, aléas qui pèseront lourdement, sur l'épargne 2022 de la collectivité.

Les prévisions et projections de recettes.

La construction du budget 2023, s'inscrit dans un cadre marqué par de très fortes incertitudes liées à la crise économique et une forte inflation des prix.

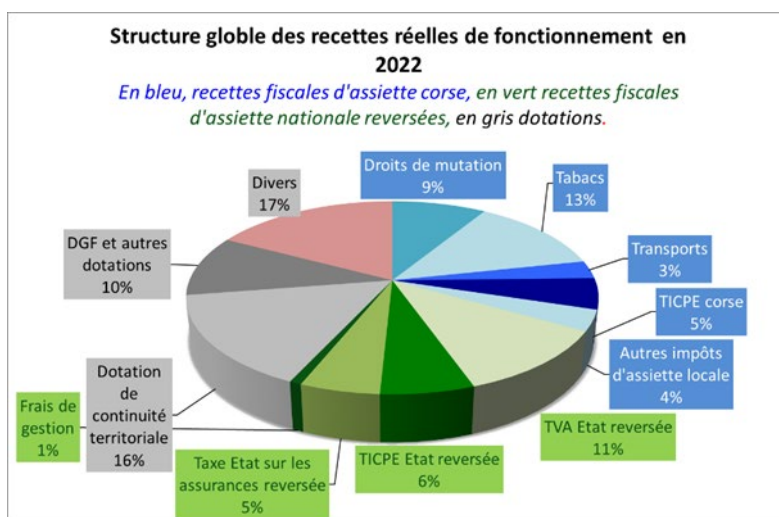
Alors que les prévisions nationales déclinées dans la loi de finances pour 2023 confirment un niveau de croissance de + 2,7 % pour 2022 et + 1% couplé à une inflation de 4,2 % pour 2023, les recettes de la Collectivité ne connaîtront pas les mêmes évolutions, sur 2023.

En effet, si les régions de droit commun disposent d'une structure de recettes dynamique car majoritairement couverte par la TVA (en moyenne 55 %), la CdC affiche une structure de recettes différente.

Sur les 1 228 M€ de recettes prévisionnelles 2022, la part de TVA ne représente que 19,5 % (239 M€) des recettes de fonctionnement. Les autres recettes ne sont pas indexées sur l'évolution de la croissance.

C'est le cas des principales dotations de décentralisation qui représentent environ 33 % des recettes (402 M€), dont la DCT (187 M€) qui n'a pas évolué depuis la fin des années 2009. Toutefois, il convient de préciser que la loi de finances rectificative 2022 a attribué à la CdC une dotation exceptionnelle de 33 M€ afin de « contribuer au financement des délégations de service public (DSP) maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation ».

Les autres principales recettes (DMTO, taxe tabac, taxe transport, TICPE) ne sont pas davantage indexées sur la dynamique de croissance de la TVA.



Au-delà d'une structure de dépenses largement différenciée par rapport aux autres régions métropolitaines, il faut également rappeler que la CdC cumule à la fois les compétences d'une région et d'un département. A ce titre, elle assume l'ensemble des dépenses sociales pour lesquelles le transfert de recettes ne suffit pas à couvrir des charges qui, chaque année, sont en fortes évolutions.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle des recettes 2023 ne saurait être en mesure d'absorber une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement au taux maximum projeté par le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027, soit + 3,8 % pour 2023 (- 0,5 % par rapport à l'inflation prévisionnelle 2023 établie à 4,3 %).

Concernant les recettes de fonctionnement et d'investissement, les principales hypothèses 2023 retenues pour l'actualisation de la trajectoire sont les suivantes :

En fonctionnement, les hypothèses actuelles conduisent à envisager, à ce stade, une baisse de recettes de l'ordre de - 15 M€ par rapport à 2022. En effet, les incertitudes liées au contexte national et international, la succession de crises et leur imprévision conduisent à envisager les projections avec précaution si ce n'est circonspection. En ce sens, il convient de rappeler que les recettes projetées pourront faire l'objet d'un ajustement lors de l'adoption du budget supplémentaire 2023 et donc sur la base d'un réalisé partiel.

De fait, la Collectivité de Corse perçoit désormais de la TVA en compensation de la suppression de ses dotations régionales (2018), de la TFPB (2020) et de la part régionale de CVAE (2021). De plus, le PLF 2023 prévoit une nouvelle fraction de TVA en compensation de la suppression de CVAE départementale en PLF 2023. Le poids des fractions de TVA dans le « panier » de recettes de la CdC (bien que nettement inférieur comparativement aux autres régions) en fait le facteur déterminant et le seul élément de dynamique des projections de recettes sur la période 2023-2027. Pour 2023, le PLF prévoit une évolution d'environ 5,3 % (4 % d'inflation et 1 % de croissance).

A l'inverse, les recettes DMTO devrait diminuer au regard de la volatilité du marché de l'immobilier et de la hausse des taux d'intérêts.

Le niveau de recettes d'investissement (FCTVA et recettes sectorielles) est réajusté sur la base d'un montant prévisionnel 2022 de 340 M€ de dépenses d'investissement pour partie cofinancées (FEDER- REACT EU, PEI, CPER PTIC). Elles seront complétées par le reliquat de 20 M€, des 50 M€ de PTIC, octroyés en loi de finances 2022, au titre de la participation de l'Etat au paiement des contentieux CFF.

Les prévisions et projections de dépenses.

De la même manière que pour la partie recettes, les hypothèses en dépenses du DOB 2023 s'inscrivent dans la continuité de celles retenues en 2022, avec une prise en compte du contexte économique actualisé à décembre 2022.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont fortement impactées par la situation économique. Compte tenu les prévisions d'inflation, prévues pour 2023 et les exercices suivants, la trajectoire financière présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2022, doit être actualisée, notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,5 %, sur la période 2023-2026.

En section de fonctionnement les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Un taux prévisionnel de 99 % de consommation des dépenses sectorielles de fonctionnement votées sur l'exercice,
- Une évolution globale + 2,8 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un taux de - 1,5 % par rapport à l'inflation. Cette évolution est effectuée en retraitant les dépenses exceptionnelles 2022, consacrées au règlement des contentieux CFF. Sur la période 2019-2021, l'évolution a été de 2,8 % et les prévisions pour le CA 2022 affichent une évolution de 2,3 %, hors CFF (+ 13 % avec CFF).

En section d'investissement :

- Une capacité à investir de 350 M€ par an sur la période de référence représentant un taux de réalisation de 95 % du voté ;
- Une prévision de recettes sectorielles de l'ordre de 22 % annuelle ;
- Un montant de FCTVA de l'ordre de 25 M€ sur la période.

L'augmentation constatée, depuis 2021, du niveau d'investissement de la Collectivité de Corse, traduit la ferme volonté du Conseil Exécutif d'atteindre l'objectif ambitieux de 350 à 400 M€/an sur la période 2023/2026.

La viabilité de cette trajectoire à l'horizon 2026 implique une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, la mise en place progressive d'une culture de gestion mais aussi une évolution de la structure même des recettes dont bénéficie la Collectivité afin que les ratios prudentiels que sont le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement soient maintenus en deçà des seuils d'alerte fixés respectivement à 12,5 % et 8 ans.

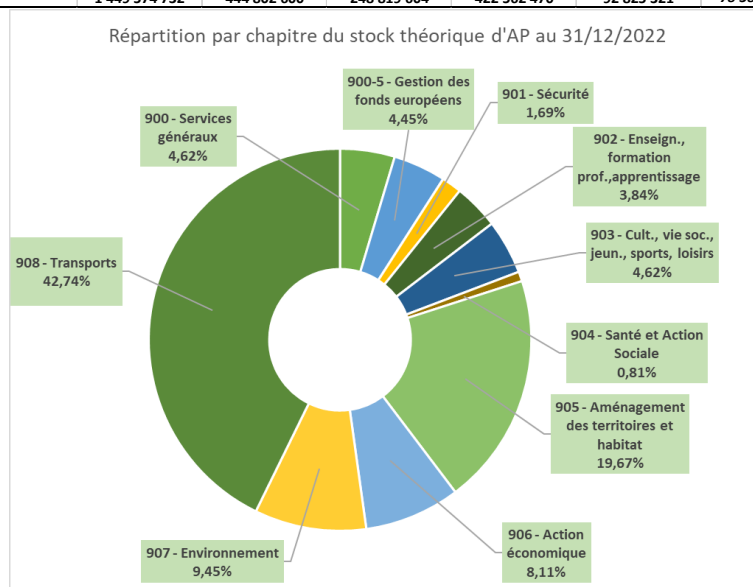
B/ Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2022.

Les stocks d'autorisations en investissement

Le stock d'autorisations de programmes (AP) au 31 décembre 2021 s'établissait à 1,449 Mds€, en augmentation de 1,45 % par rapport au stock du CA 2020 (1,428 Mds €).

Le tableau qui suit propose une photographie du stock d'AP arrêté à novembre 2022. Les montants présentés constituent l'état prévisionnel du stock au 31 décembre 2022. Le stock définitif sera présenté au compte administratif 2022. Ces montants permettant néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel à une période proche de la clôture budgétaire.

Chapitres	Stock 31/12/2021	Autorisations votées 2022	Affectations 11/2022	Prévisions d'affectation AP 2022 (95% du Voté)	Annulations au 11/2022	dont DM toilette proposée en décembre	Mandatement s 11/2022	Montant prévisionnel mandatement 2022	Stock théorique 31/12/2022
900 - Services généraux	64 257 819	21 670 000	10 469 600	20 586 500	3 011 507	3 011 507	13 643 293	14 896 988	66 935 824
900-5 - Gestion des fonds européens	37 335 436	42 000 000	16 069 338	39 900 000	1 065 874	0	11 563 629	11 643 904	64 525 658
901 - Sécurité	16 495 206	18 964 100	17 896 300	18 015 895	3 805 666	3 617 466	5 250 458	6 148 142	24 557 292
902 - Enseign., formation prof., apprentissage	62 805 817	17 050 000	9 988 500	16 197 500	4 505 159	4 505 159	17 508 215	18 882 647	55 615 511
903 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	67 958 603	16 150 000	11 147 904	15 342 500	1 334 683	1 143 462	11 907 842	15 033 655	66 932 764
904 - Santé et Action Sociale	9 698 805	2 785 000	241 803	2 645 750	180 934	180 934	387 034	398 734	11 764 887
905 - Aménagement des territoires et habitat	297 220 975	85 538 000	53 099 390	81 261 100	24 047 334	21 611 525	62 186 091	69 336 427	285 098 314
906 - Action économique	110 363 177	61 440 000	45 770 578	58 368 000	8 020 151	870 461	33 880 924	43 147 463	117 563 564
907 - Environnement	140 402 699	43 105 500	29 514 292	40 950 225	12 729 731	9 320 079	29 048 209	31 579 539	137 043 654
908 - Transports	643 036 196	136 100 000	54 621 900	129 295 000	34 124 282	34 124 282	110 914 816	118 591 748	619 615 166
Dépenses imprévues				0					0
TOTAL	1 449 574 732	444 802 600	248 819 604	422 562 470	92 825 321	78 384 875	296 290 510	329 659 247	1 449 652 634



La partie la plus importante du stock serait portée par la politique « Transports », (Réseaux routiers/Ferroviaire/Ports/Aéroports) avec un stock prévisionnel de 619,6 M€, soit 42,74 % du stock.

La seconde politique la plus importante au niveau du stock est l'aménagement du territoire et l'habitat : Aides aux communes et associations/Habitat logement/Haut débit, SIG, technologies de l'information avec un stock prévisionnel de 285,1 M€.

Le chapitre environnement représente 9,45 % du stock, soit 137 M€. Cela concerne l'assainissement avec des subventions aux communes et intercommunalités, des opérations hydrauliques de l'OEHC sous maîtrise d'ouvrage CdC, des actions de l'Office de l'Environnement, des actions propres de l'OEHC ainsi que des actions relatives aux espaces naturels, milieux aquatiques, sanitaires et écologiques.

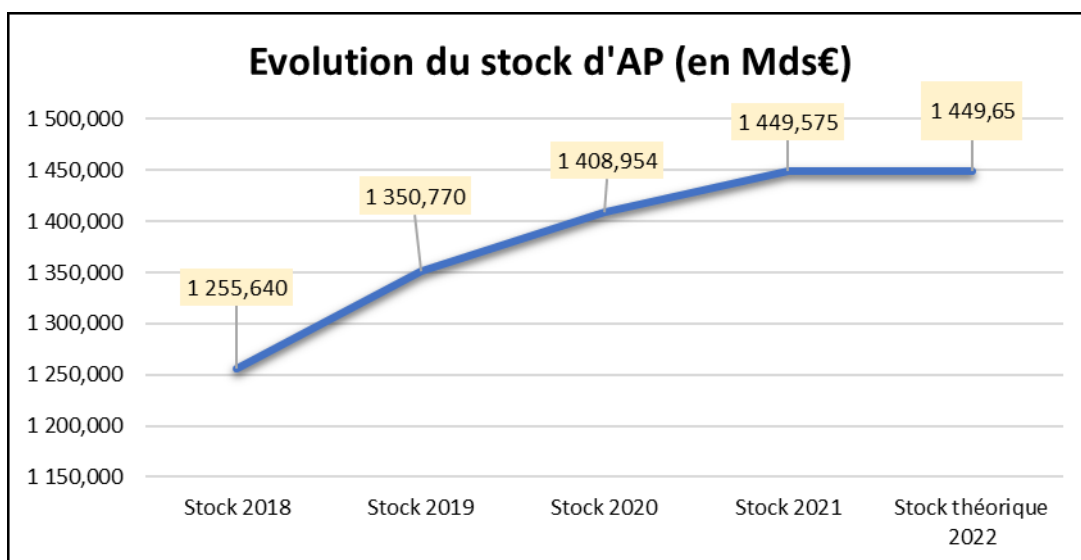
Pour l'action économique, l'essentiel du stock concerne les actions de l'ATC, l'ADEC et l'ODARC et s'élève à 117,6 M€.

Les autres politiques (inférieures ou égales à 5 % du stock total d'AP) sont représentées par les services généraux, les fonds Européens, la sécurité, l'enseignement supérieur & formation, la culture patrimoine et sport, l'action sociale.

A début décembre 2022, sur la base des prévisions d'affectations et des mandatements 2022, le stock théorique d'investissement serait de 1,449 Mds€ soit quasi stable par rapport au stock constaté au 31 décembre 2021.

Cette stabilité est due à la fois à un niveau historique de mandatement prévisionnel pour 2022 de l'ordre de 330 M€, soit une augmentation de près de 14 M€ par rapport à 2021 (+ 3,7 %). Il résulte aussi d'un travail de toilettage et d'annulation des services pour environ 92 M€, dont 78 M€ de toilettage.

La courbe ci-dessous présente l'évolution du stock d'AP sur la période 2018-2022. Sa stabilisation sur la période 2021-2022 résulte du toilettage mais aussi du niveau de mandatement sur ces deux exercices. Projeté sur la base d'une capacité de mandatement de 300 M€ par an, le ratio de couverture du stock d'AP serait de 4,83 années, supérieur à la norme de 4 ans.



Le pilotage de la gestion pluriannuelle des AP menée par la collectivité doit être poursuivi, en plafonnant le volume d'ouverture des autorisations pour 2023 pour respecter les capacités de mandatements prévus dans la trajectoire financière (300 M€ annuels) et en intensifiant les procédures de toilettages.

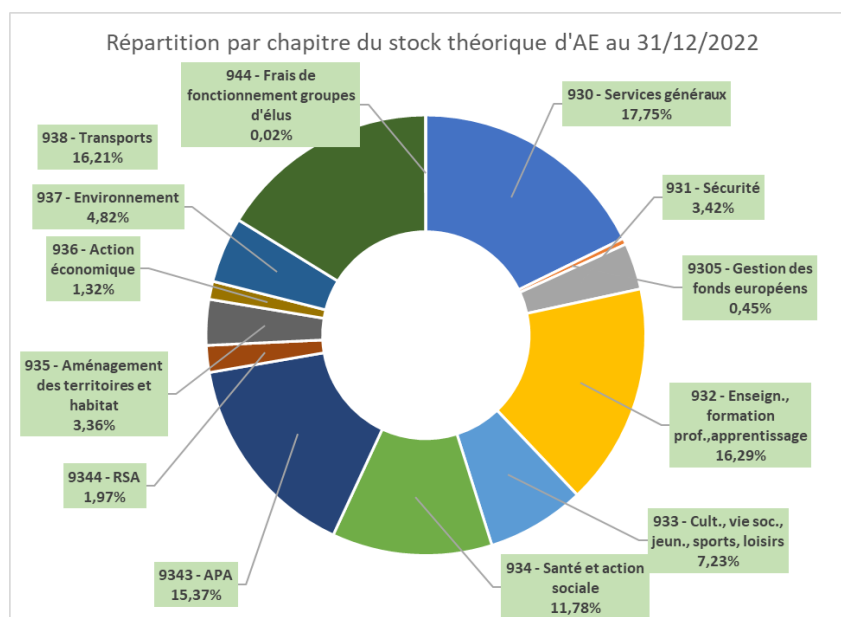
Les stocks d'autorisations en fonctionnement

Le stock d'autorisations d'engagements (AE) au 31 décembre 2021 était d'un montant de 218,226 M€ en baisse de - 6,83 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous propose une photographie du stock prévisionnel d'AE au 31 décembre 2022.

Le stock définitif sera présenté au compte administratif 2022. Ces montants permettent néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel à une période proche de la clôture budgétaire.

Chapitres	Stock 31/12/2021	Autorisations votées 2022	Affectations 11/2022	Prévisions d'affectation AE 2022 (95% du Voté)	Annulations 11/2022	dont DM toilette propoée en décembre	Mandatemets 11/2022	Montant CPF (BP+BS) sur AE voté 2022	Montant prévisionnel mandatement 2022 98%	Stock théorique 31/12/2022
930 - Services généraux	53 696 719	31 270 000	29 571 494	29 706 500	3 042 331	3 000 762	32 912 171	38 415 759	37 647 444	42 713 444
9305 - Gestion des fonds européens	1 047 979	400 000		380 000			4 412	350 000	343 000	1 084 979
931 - Sécurité	14 875 994	55 086 000	55 047 860	52 331 700	6 292 423	6 292 423	52 073 019	53 772 777	52 697 321	8 217 950
932 - Enseign., formation prof., apprentissage	44 613 455	58 500 000	49 532 474	55 575 000	4 307 547	3 634 478	51 644 911	57 842 000	56 685 160	39 195 748
933 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	19 728 033	27 228 000	23 341 085	25 866 600	2 342 591	1 899 813	20 964 662	26 381 206	25 853 582	17 398 460
934 - Santé et action sociale	1 907 842	31 351 052	1 421 748	29 783 499	436 529	436 529	929 931	2 963 405	2 904 137	28 350 676
9343 - APA	229 695	43 764 000		41 575 800	229 695	229 695		4 702 072	4 608 031	36 967 769
9344 - RSA	2 477 815	5 450 000	2 129 533	5 177 500	871 870	871 870	1 301 814	2 076 500	2 034 970	4 748 475
935 - Aménagement des territoires et habitat	9 109 496	11 622 000	7 708 307	11 040 900	2 625 098	2 625 098	6 508 153	9 645 642	9 452 729	8 072 569
936 - Action économique	8 775 749	39 298 130	35 477 318	37 333 224	2 439 265	2 439 265	22 768 558	41 313 800	40 487 524	3 182 183
937 - Environnement	12 642 112,13	32 563 100,00	31 116 565,34	30 934 945,00	1 010 850,56	1 010 850,56	24 861 245,57	31 593 440	30 961 571	11 604 635
938 - Transports	48 921 271	253 354 159	252 625 959	240 686 451	4 416 166	4 312 666	183 400 797	251 212 159	246 187 916	39 003 641
944 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	200 337	75 600	75 600	71 820	145 843	145 843	17 277	75 600	71 820	54 494
Dépenses imprévues		4 800 000							0	
TOTAL	218 226 497	594 762 041	488 047 944	560 463 939	28 160 208	26 899 292	397 386 951	520 344 360	509 935 205	240 595 023



La part la plus importante du stock théorique d'AE 2022 est inscrite sur le chapitre « service généraux » avec 17,75 % du stock (42,7 M€). On y retrouve l'ensemble des travaux sur les bâtiments administratifs de la CdC, le secteur de l'informatique, la sécurité des bâtiments et l'administration générale.

Les deux autres parts les plus importantes du stock prévisionnel 2002 d'AE sont les « Transports » et l'enseignement/formation professionnelle/ Apprentissage.

Les transports, hors DCT, représentent 16,21 % du stock (39 M€). Cette compétence se décline au travers des secteurs des transports urbains, scolaires et des personnes handicapées, les réseaux routiers, le parc de la voirie, le ferroviaire et les ports/aéroports.

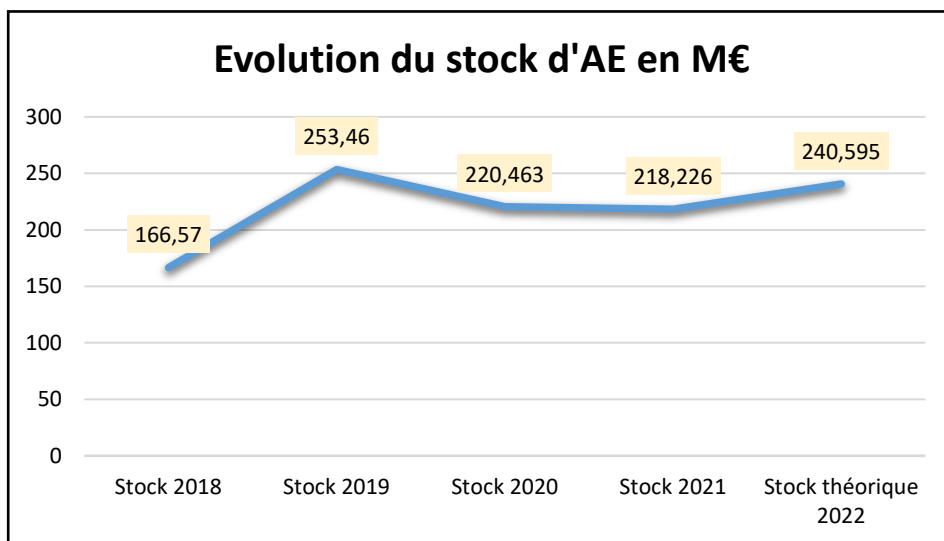
La formation professionnelle, l'apprentissage et l'enseignement, représentent 39,2 M€ du stock soit 16,29 %. Le stock porte sur les marchés de formation, l'AFPA, les lycées et collèges et l'enseignement.

Ces trois chapitres représentent environ 50 % du stock total prévisionnel d'AE pour 2022.

L'autre part importante du stock prévisionnel d'AE est désormais représentée par les chapitres du social avec 29,1 % du stock. Pour faire suite au BS 2022, l'harmonisation du mode de gestion en AE explique cette évolution sur ces secteurs, qui fonctionnaient jusqu'ici hors AE. Cela concerne les subventions et marchés relatifs à ces compétences.

Les autres secteurs, représentent environ 22 % du stock prévisionnel d'AE. On y retrouve la culture (7,23 %) l'aménagement du territoire (3,36 %), l'environnement (4,82 %), l'action économique (1,32 %) et la sécurité (3,42 %).

Sur la base des prévisions d'affectations et des mandatements 2022, le stock théorique d'AE serait de 240,6 M€ soit une augmentation de + 10,3 % par rapport à 2021. La courbe ci-dessous présente l'évolution du stock d'AE sur la période 2018-2022. Cette évolution importante est essentiellement due à l'harmonisation de la gestion en AE du secteur social. Cette harmonisation faisant mécaniquement augmenter le stock alors que l'ensemble des autres secteurs est largement en diminution, notamment suite au travail de toilettage et d'annulation réalisé par les services (- 28,1 M€). Projeté sur la base d'une capacité de mandatement de 509,9 M€, le ratio de couverture prévisionnel du stock d'AE serait de 0,47 année, conforme à la norme comptable de 1 année.

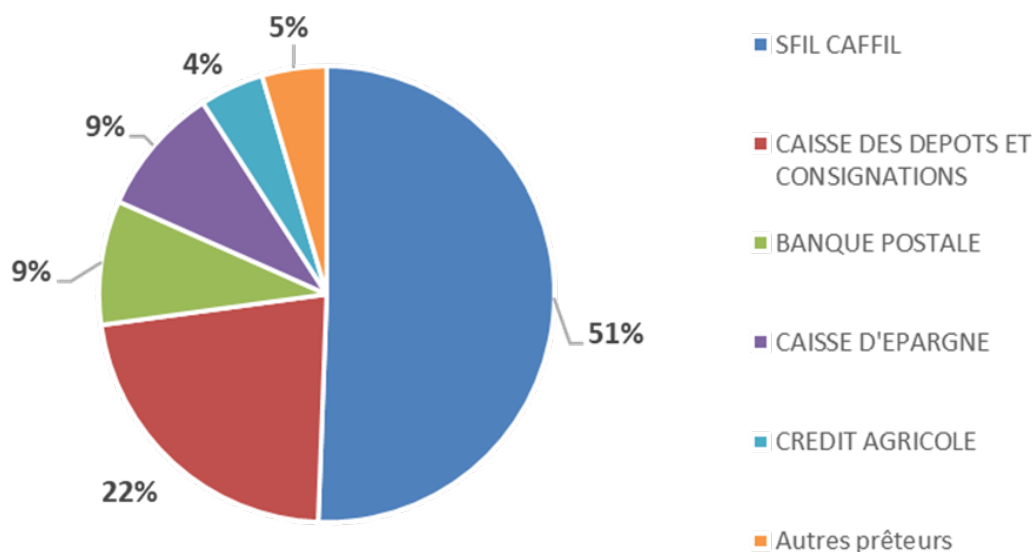


La poursuite du pilotage de la gestion pluriannuelle des AE doit passer inévitablement par un plafonnement du montant d'AE votées annuellement par l'Assemblée de Corse, pour respecter la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement.

C/ La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la dette de la Collectivité de Corse sera composée de 81 emprunts pour un capital restant dû de 997 868 329 € (pour mémoire, la dette s'élevait à 934 671 699 € au 31 décembre 2021). Cette dette globale est répartie entre 9 établissements prêteurs.

Répartition par prêteurs :



➤ Le principal prêteur, SFIL CAFFIL, représente à lui seul la moitié du volume des financements (51 %, soit 504 M€)

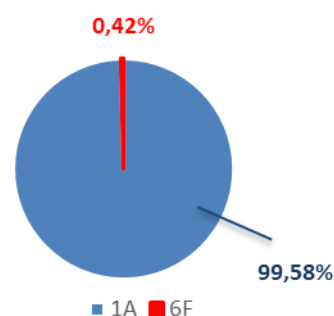
➤ La CDC et Dexia disposent d'une part également importante de l'encours (22 %, soit 221 M€) représentant avec la SFIL CAFFIL les trois quarts du volume des financements (72,84 %, soit 726 M€).

Le taux moyen à cette date sera de 2,21 % pour une durée résiduelle de 19 ans et 6 mois.

La dette à taux variable (Livret A compris) représente 24,59 % de l'encours permet de profiter encore des taux courts bas observés actuellement, elle dynamise le taux moyen de la dette globale.

De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette de la Collectivité à une structure d'indexation à 99,58 % sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée) en augmentation par rapport à 2022.

Il reste un emprunt indexé sur un risque 6F (0,42 %). Sa renégociation permettrait de sécuriser à 100 % l'encours de crédit de la Collectivité de Corse. Il convient de préciser l'absence d'enjeu au regard du faible montant qu'il représente.

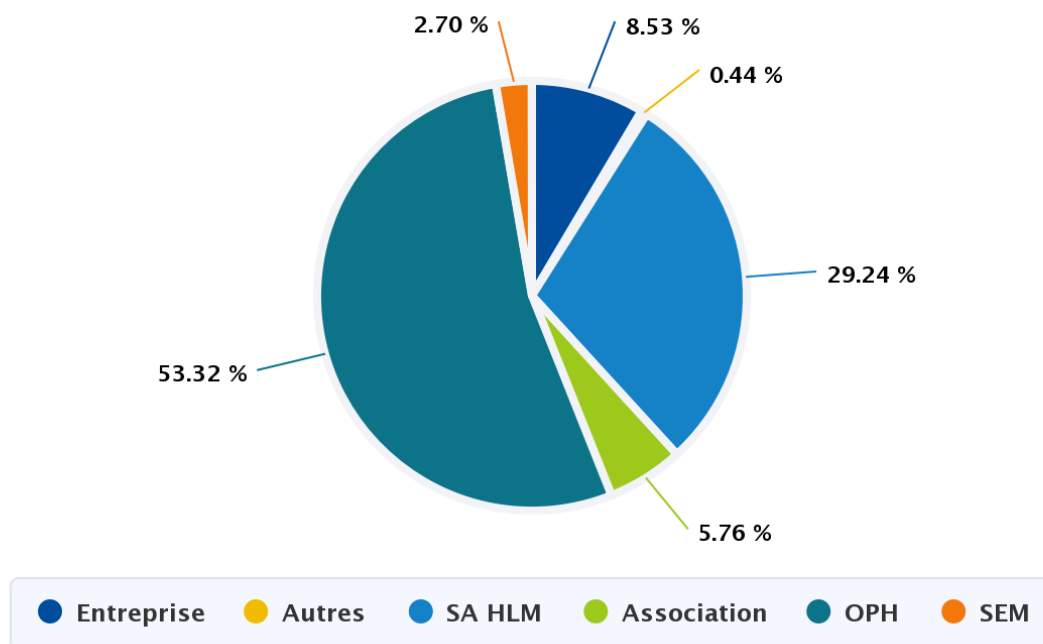


La dette garantie fait partie des engagements hors bilan.

La Collectivité de Corse a récupéré les garanties de 399 emprunts pour un capital restant dû de 181 831 933,06 € au 31 décembre 2018 à la suite de la fusion.

Au 31 décembre 2022, la dette garantie de la Collectivité portera sur **414** emprunts pour un **capital restant dû total de 202 808 569 €**. Le taux moyen à cette date sera de 1,84 % pour une durée résiduelle de de 32 ans et 7 mois.

Répartition par catégories :

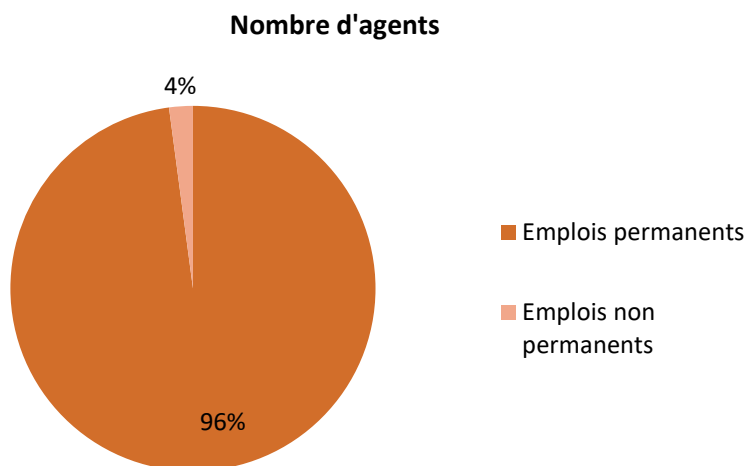


D/ L'état des effectifs de la Collectivité de Corse à novembre 2022

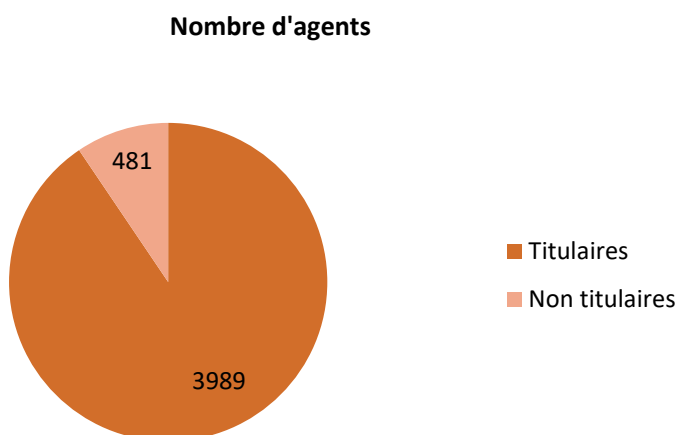
Au 31 octobre 2022 la Collectivité de Corse comptait 4 470 agents dont 3 989 titulaires, soit 89,2 % de l'effectif total. Les 481 agents non titulaires, représentent 10,8 % de l'effectif total.

Il est à préciser que 87 agents non titulaires sont recrutés pour faire face à des remplacements de personnel en situation de maladie. Par ailleurs, 220 non titulaires occupent un emploi permanent et 174 agents occupent un emploi non permanent.

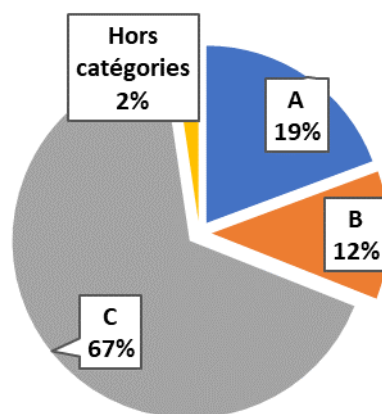
1. Répartition des emplois permanents/non permanents



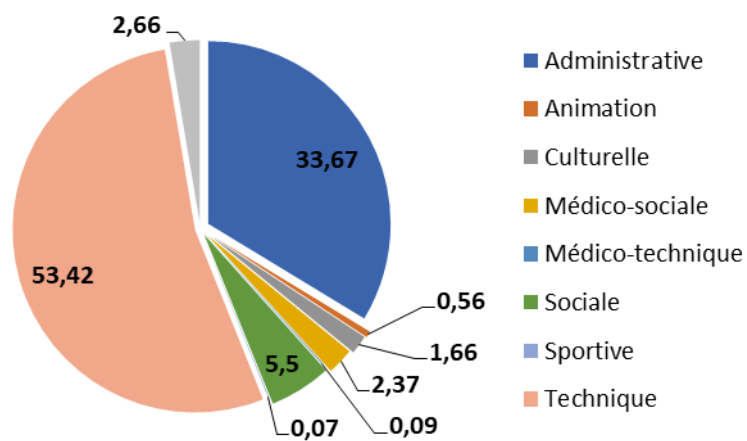
2. Répartition des agents titulaires / non titulaires



3. Répartition des effectifs titulaires par catégorie



4. Répartition des effectifs titulaires par filière



Partie II - Les politiques publiques de la Collectivité de Corse : une volonté renforcée d'opérationnalité au service d'une vision stratégique réaffirmée

Certaines priorités sont de nature exogène et s'imposent avec davantage de vigueur chaque année : c'est par exemple l'enjeu de l'intégration du changement climatique dans toutes les politiques publiques.

Ses conséquences pèsent lourd sur les cycles météorologiques et impactent directement des activités essentielles en Corse (gestion de l'eau, agriculture, tourisme, biodiversité marine et terrestre, aménagement du territoire per exemple).

L'intégration de cette donnée dans nos modèles et dans nos choix doit connaître un saut qualitatif et quantitatif.

Les enjeux du développement durable ont vocation à irriguer chacun de nos documents-cadres, au premier rang desquels le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), documents stratégiques ayant vocation à être revus en 2023.

La finalisation de deux grands programmes contractualisés avec l'Etat en 2023, Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et Contrat de Plan Etat-Région (CPER), devra permettre de piloter avec précision les engagements financiers mis au service des priorités identifiées.

L'étape deux de l'organisation administrative de la Collectivité de Corse est à mener à bien, dans la concertation avec les organisations syndicales et l'ensemble des personnels.

L'amélioration du fonctionnement des services et la modernisation des outils de travail de la Collectivité et de ses Agences et Offices constituent les deux axes privilégiés d'action en la matière.

L'année 2023 devra permettre plusieurs évolutions, notamment par la modification de l'organisation des services, pour que l'architecture de notre institution permette à celle-ci d'être plus efficace, plus opérationnelle, plus proche des citoyens et des territoires.

La stratégie patrimoniale et foncière vise à doter, au meilleur coût, l'administration et les personnels de locaux adaptés, répondant aux exigences environnementales, à la politique de transition énergétique, ceci dans un contexte marqué par l'augmentation du coût des matières premières (+ 20 % en 2022).

Le renforcement du travail commun entre le CESEC, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, engagé en 2022, se concrétisera dès l'année 2023, en lien notamment avec les préconisations formulées par la Professeure Wanda Mastor dans son « Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse » commandé par la Collectivité de Corse.

Le rôle de la Chambre des Territoires, modifiée dans sa composition et son fonctionnement, se verra renforcé en 2023. La montée en charge des deux instances consultatives Assemblea di a Giuventù et Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, créées à l'initiative de l'Assemblée de Corse, devra se poursuivre et s'amplifier.

Ce document d'orientations budgétaires fait le choix méthodologique de présenter les différentes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, en cohérence avec ses Agences et Offices, en les rattachant à trois grands enjeux :

A/ Rechercher des grands équilibres garants d'un pacte social harmonieux ;

B/ Mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux grands défis et enjeux du 21ème siècle ;

C/ Agir toujours plus efficacement pour répondre aux préoccupations du quotidien des Corses.

A/ La réaffirmation des piliers : rechercher des grands équilibres garants d'un pacte social harmonieux

Le rapport des Corses à leur terre, à leur langue, à la culture, à la Méditerranée, à l'Europe et au monde est constitutif de notre identité collective.

Préserver, entretenir, et renforcer ce lien, c'est se donner les moyens de renforcer le vouloir-être collectif qui nous constitue en tant que peuple et en tant que Nation.

Parmi les priorités politiques qui contribuent à cet objectif central, seront abordées dans le cadre de ce premier chapitre les aspects suivants :

- A- Le rapport des Corses à leur terre : maîtrise du foncier et lutte contre la spéculation,
- B- Le rapport des Corses à leur langue : la coofficialité de jure et la coofficialité de facto,
- C- La culture et le patrimoine, créateurs de sens et de cohésion sociale,
- D- La Corse île-montagne : l'équité territoriale par un aménagement volontariste du territoire,
- E- La Corse, île d'Europe et de Méditerranée ouverte sur le monde.

A/ Le rapport des Corses à leur terre : maîtrise du foncier et lutte contre la spéculation

La question foncière et immobilière ayant une dimension centrale sur le plan politique, elle fait nécessairement partie des champs de compétences dans lesquels la logique d'autonomie de plein droit et de plein exercice a vocation à se déployer. L'objectif principal est de trouver les outils et moyens pour enrayer la dépossession foncière et immobilière et les logiques spéculatives à l'œuvre en Corse.

La question du logement est une compétence centrale de notre collectivité et un enjeu stratégique pour l'avenir de l'île. C'est aussi une préoccupation majeure pour les Corses car le poste de dépenses « logement » pèse très fortement sur le budget des ménages insulaires (en moyenne 20% de leurs revenus et jusqu'à 40 % pour les ménages les plus modestes dans le parc privé). Aujourd'hui, 2/3 des logements sociaux se concentrent dans l'urbain et le périurbain autour des principales agglomérations qui subissent une urbanisation souvent anarchique. Les enjeux de maîtrise des prix, de rééquilibrage territorial et de mixité sociale nécessitent de renforcer l'offre de logement dans l'intérieur de l'île. A cet effet, l'Assemblée de Corse a adopté lors de la mandature précédente un règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat « una casa pè tutti, una casa per ognunu ». Quelques chiffres traduisent les avancées significatives obtenues depuis l'adoption de ce règlement d'aides logement et habitat en 2018 :

- les conventions d'objectifs et de moyens signées avec l'Office Public Habitat de Corse (26 millions) et de la CAPA (8 millions), pour un montant total de 34 millions d'euros sur les prochaines années en vue de créer ou réhabiliter plus de 2 000 logements sociaux ;
- le budget du règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat qui est passé d'environ 9 millions d'euros en 2018 à plus de 19 millions en 2021 et qui a d'ores et déjà permis de financer la création ou la réhabilitation de 2 900 logements sociaux (bailleurs ou OPH) et d'environ 550 logements communaux répartis sur l'ensemble du territoire

En matière de logement, le secteur de l'habitat est éminemment complexe en raison, d'une part, de la nature de cette activité où se mêlent l'initiative privée (marchande ou non marchande) et l'intervention de différents acteurs publics (Etat, CDC, EPCI, communes) et d'autre part, en raison de l'absence dans le secteur public d'un chef de file qui détient le pouvoir réglementaire ainsi que la maîtrise des leviers opérationnels.

Il convient donc de proposer des actions à droit constant mais aussi d'envisager des évolutions réglementaires, législatives et constitutionnelles permettant d'enrayer la dépossession foncière et la spéculation immobilière.

A droit constant, il s'agira d'élaborer dès 2023 un Schéma Territorial de l'Habitat qui doit contribuer à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, au développement de l'habitat inclusif et au maintien à domicile. Une réflexion est également à engager afin de mettre en œuvre des outils de type Office Foncier Solidaire et Bail Réel Solidaire.

En matière de foncier, un niveau d'intervention législatif serait nécessaire dans le cadre d'évolutions fiscales nécessaires au financement des acquisitions et portages réalisés par l'Office Foncier de Corse.

Enfin, la création d'un pôle foncier et immobilier au sein de la Collectivité de Corse - permettant de faire travailler en synergie les services de la Collectivité, l'AUE, l'Office foncier, l'Office de l'Habitat, et d'impulser la création d'une société d'aménagement voire de construction (études en cours) permettra d'apporter des réponses fortes et intégrées dans les domaines suivants : la création de réserves foncière pour la construction de logements sociaux ou d'équipements structurants, le soutien technique aux communes dans l'exercice et la mise en œuvre de leurs prérogatives en matière d'urbanisme, la préservation et la mise en production des terres agricoles dans une logique d'agriculture de production, la lutte contre la spéculation et l'urbanisation anarchique, la rationalisation de l'aménagement du territoire insulaire.

Tenant compte de ces objectifs politiques, la Collectivité de Corse poursuivra ses missions en 2023, année qui devrait par ailleurs être marquée par la présentation de l'analyse du plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC). La révision du document devrait également être engagée en 2023 - notamment sur le volet urbanisme : réintégration de la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) par suite de son annulation par le tribunal administratif, mise en compatibilité avec les dispositions des lois ELAN et Climat et Résilience (Zéro Artificialisation Nette). A ce titre, l'AUE engagera en 2023 une large étude cartographique sur l'ensemble du territoire insulaire portant principalement sur des éléments de diagnostic relatifs l'évolution de la destination des sols.

B - Le rapport des Corses à leur langue : la coofficialité de jure et la coofficialité de facto

Objet du premier rapport d'orientation présenté par le Conseil exécutif de Corse en novembre 2022, la sauvegarde et le développement de la langue corse exige aujourd'hui un bond quantitatif et qualitatif : la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique linguistique, organisée autour de deux objectifs principaux (la coofficialité de jure et la coofficialité de facto), favorisant et organisant l'usage du corse dans tous les pans de la société et permettant l'augmentation notable du nombre de locuteurs.

Si les deux principaux champs d'action restent l'éducation et la société, les objectifs de la nouvelle planification linguistique devront :

- rendre la langue accessible en investissant tous les domaines de la vie publique et en proposant des formations pour tous ;

- multiplier et créer les espaces de corsophonie tant au niveau de l'échange entre individus que d'espaces de promotion (artistiques, commerciaux, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc.).

L'objectif recherché est de normaliser l'usage de la langue corse dans la société et de réhausser le niveau des compétences générales, préparant ainsi la voie à une coofficialité pleine et entière et à une société naturellement bilingue.

La dynamique recherchée s'appuiera notamment sur la stratégie présentée dans la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse adoptée en juin 2022 : promotion de l'immersion dans le domaine éducatif et sociétal, pour l'enseignement public et associatif. La finalisation du CPER pour 2023-2027 devra permettre le doublement des crédits consacrés à la politique linguistique.

D'autres actions de promotion et de diffusion de la langue corse seront soutenues : a Cartula di a lingua, a Festa di a lingua, le soutien aux sites bilingues des 1er et 2nd degré et aux actions pédagogiques en langue corse, les bourses aux étudiants Maestranza, la création de ressources pédagogiques en langue corse ; le soutien à l'audiovisuel et au numérique, la poursuite du plan media & lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires dans la promotion et la réalisation de projets en langues corses, etc.

L'ensemble des propositions seront finalisées pour débat et vote de l'Assemblée de Corse courant 2023, au terme du cycle de travail ouvert en novembre dernier par la présentation du rapport d'orientation « Lingua corsa ».

C- La culture et le patrimoine, créateurs de sens et de cohésion sociale

La culture et le patrimoine sont au cœur de notre action politique, car ils permettent de faire sens et société.

Des facteurs d'ordre généraux (notamment le Covid et son impact sur la vie culturelle et sociale) et d'autres propres à la Corse (perspective d'un statut d'autonomie et candidature Bastia-Corsica comme capitale européenne de la culture en 2028) invitent à réinterroger notre politique culturelle et patrimoniale pour la rendre plus forte, plus attractive, plus rayonnante.

Il est notamment proposé à l'Assemblée de Corse, en ce début d'année, d'engager une vaste consultation, impliquant l'ensemble des acteurs culturels, pour renforcer l'action culturelle et patrimoniale de la Collectivité de Corse, à droit constant, comme dans une perspective d'évolution institutionnelle.

Ce processus confortera la qualité de la candidature de Bastia-Corsica 2028 afin d'accompagner la ville de Bastia et l'Association vers l'obtention du label de « capitale européenne de la culture » pour l'année 2028.

Il permettra aussi d'impliquer les acteurs dans la réflexion sur les transferts de compétences et de moyens à solliciter dans le cadre du statut d'autonomie en perspective.

Enfin, dans le cadre de la stratégie d'optimisation budgétaire actée dans le présent DOB, cette réflexion partagée devra permettre de dire comment aider mieux le monde culturel et artistique, à travers la définition d'objectifs partagés et atteints (renforcement de l'évaluation).

Par ailleurs, la montée en charge opérationnelle de la coopération à vocation culturelle et patrimoniale entre la Corse et la Catalogne est un des marqueurs de la volonté d'ouverture à l'Europe et à la Méditerranée, tout comme la recherche d'une coopération corso-marocaine renforcée.

2023 marquera le maintien d'un haut niveau d'engagement autour des quatre axes majeurs du cadre de l'action culturelle : INGRANDÀ INCU A CULTURA, SVILUPPÀ A CREAZIONE, FAVEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCHI È ALDILÀ, INTRAPRENDE INDÈ A CULTURA.

La Collectivité de Corse poursuivra sa politique pour soutenir le développement culturel en donnant à chacun la possibilité d'accéder à la culture : aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres, en favorisant la transmission de nos pratiques traditionnelles, en permettant le rayonnement de la culture corse, en soutenant la structuration des filières culturelles, en favorisant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques.

Les établissements culturels de la Collectivité de Corse (FRAC Corsica, Cinémathèque, Centre d'Art Polyphonique) poursuivront leurs missions en direction des artistes et du public.

La Collectivité de Corse continuera à soutenir les lieux de création et de diffusion des arts de la scène, les équipes artistiques, producteurs, éditeurs ou festivals, à poursuivre l'accompagnement de la structuration de ces filières notamment par le biais de regroupement de professionnels, l'animation des chartes, la mise en place de formations professionnelles, afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières, innovantes et pourvoyeuses d'emploi, mais accentuera également sa présence lors d'événements professionnels.

En 2023, un nouveau schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle sera conçu, pour la période 2023/2026 en lien avec le conservatoire Henri Tomasi et les pôles territoriaux de formation initiale sera présenté. Devrait également aboutir le travail de numérisation du « Pass Cultura » dans le cadre d'un « Pass Ghjuventù » regroupant d'autres prestations à destination de la jeunesse corse.

Du point de vue patrimonial, l'objectif principal étant de développer un maillage culturel sur toute la Corse, cette approche se matérialise dans la mise en place du label patrimoine corse durant cette année, permettant en outre d'optimiser la coordination des acteurs du secteur (CdC, OEC, ATC). En plus des trois sites majeurs et programmes prioritaires de Citadella XXI, Aleria et Montlaur, la présence des cinq musées (Corti, Merusaglia, Sartè, Livia et Aleria) permet d'avoir de véritables pôles culturels sur les territoires. Un maillage plus fin doit s'organiser avec le label patrimoine corse pour mettre en œuvre une politique de restauration et de valorisation cohérente.

Parmi les objectifs pour 2023, outre le soutien technique et financier aux communes et associations, la direction du patrimoine engagera des opérations importantes : Citadella XXI, premier aménagement dans la caserne Padoue, valorisation des éléments patrimoniaux d'Aleria, aménagement du site Montlaur, opération de portée stratégique pour Bonifaziu et la Corse, menée de concert avec la Commune, ouverture de la Strada Paolina et du parcours des chapelles à fresques.

Des éléments seront programmés pour valoriser le patrimoine : colloque sur les fortifications, expositions temporaires.

Le secteur de l'archéologie a vocation à intégrer le périmètre des discussions menées avec l'Etat dans le cadre du processus engagé, la Collectivité de Corse sollicitant le transfert de l'ensemble des aspects relatifs à cette compétence.

Sera enfin poursuivie la numérisation et la mise en ligne des archives (<http://archives.isula.corsica>). Priorité a été donnée en 2023 à la numérisation des microfilms du fonds du gouvernement corse de Pasquale Paoli, conservé à Bastia.

D/ La Corse île-montagne : l'équité territoriale par un aménagement volontariste du territoire

Dès 2018, la Collectivité de Corse a engagé une politique globale d'appui au développement des territoires en privilégiant les territoires ruraux, de montagne et de l'intérieur, en lien avec le Comité de Massif.

A titre d'exemple, le montant total des crédits ouverts pour les communes au titre de la dotation quinquennale sur la période 2020-2024 s'élève à environ 106 millions d'euros, en augmentation de 18% par rapport à la période précédente (90 millions sur la période 2015-2019). Ce choix budgétaire fort traduit la volonté politique de la Collectivité de Corse d'œuvrer en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires - ruraux et urbains, montagnaux et littoraux - en stimulant l'attractivité des territoires, en accompagnant les initiatives locales, publiques et privées, et en renforçant la solidarité territoriale par le biais d'actions à la fois structurantes et innovantes, d'équipements et d'assistance technique administrative ou financière, aux collectivités. A cette fin, en 2023, seront notamment poursuivis ou entrepris :

- ☞ Le développement de l'ingénierie territoriale et d'un service d'assistance aux territoires, à l'instar de celui proposé par l'AUE en matière d'aménagement durable et d'urbanisme ;
- ☞ La mise en œuvre de la contractualisation avec les territoires (orientations stratégiques adoptées par l'Assemblée de Corse en juin 2022) constituant un cadre d'intervention nouveau, au bénéfice de toutes les intercommunalités et/ou de groupes de communes, dont l'objectif est de partager une vision stratégique autour de la concrétisation d'opérations structurantes ;
- ☞ L'élaboration d'un schéma de développement urbain durable et d'un règlement d'aides spécifiques, en concertation étroite avec les territoires concernés, afin de prendre en considération les spécificités des zones urbaines dans les politiques sectorielles de la Collectivité ;
- ☞ L'installation de la commission territoriale des espaces sites et itinéraires (CTESI), pour un développement raisonné des activités de pleine nature, préservant l'environnement et répondant aux attentes des territoires ;
- ☞ La définition d'un nouveau schéma territorial de l'abattage : évaluation du schéma actuel, définition des préconisations et des objectifs pour optimiser la filière et repenser le rôle et les missions du syndicat mixte de l'abattage en Corse (SMAC). Dans l'attente de la mise à jour du schéma, une convention d'objectif et de moyens transitoire permettra de définir le cadre relationnel entre la collectivité et le SMAC.

E/ La Corse, île d'Europe et de Méditerranée ouverte sur le monde

Par sa géographie, par son identité, par sa langue, la Corse a vocation à inscrire son développement au sein du bassin méditerranéen. Dans ce cadre, la CdC a établi des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques, et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

- ❖ **Un premier niveau de renforcement privilégié de relations bilatérales trouve son bassin naturel en Méditerranée, avec les autres îles.**

La plateforme de coopération Med Insulae a été créée en octobre 2019 par la Collectivité de Corse et les autorités régionales des Baléares (Govern de les Illes Balears), de Gozo (Ministère du gouvernement de Malte pour Gozo) et de Sardaigne (Regione Autonoma della Sardegna) et a pour objectif de structurer des initiatives communes axées sur les questions, les intérêts et les défis communs aux îles méditerranéennes. Des actions politiques conjointes ont ainsi été menées dans le cadre des négociations du budget européen et du cadre réglementaire à l'horizon 2021-2027 afin

d'obtenir des réponses différenciées et proportionnées pour compenser les contraintes liées à l'insularité. A l'issue de la dernière édition de la Semaine des villes et des régions, en octobre 2021, que les îles Ioniennes et la Crète ont manifesté leur intérêt de rejoindre le partenariat MedInsulae. La création d'un poste de chargé(e) du développement des relations Corso-Sarde en octobre 2022, au sein des effectifs de la Collectivité de Corse, atteste de la montée en charge de ce partenariat privilégié.

❖ **Le renforcement des liens avec des territoires, partenaires privilégiés dans la construction d'une vision politique commune, se poursuivra en 2023 :**

- Les programmes de coopération en matière culturelle, notamment avec la Catalogne,
- Un partenariat avec le Pays Basque, dans le cadre de l'accréditation Erasmus + (promotion des activités de réemploi, revitalisation du rural et gestion des flux touristiques) et en matière d'économie sociale et solidaire, effectif en 2024.

❖ **Une participation active aux instances européennes**

Le développement d'une politique de coopération territoriale européenne active doit être mise au service ses acteurs insulaires et du territoire. En 2023, plusieurs actions seront déployées :

- ☞ La préparation de la future programmation Marittimo, en suite des travaux de la Task Force, dans lesquels la CdC s'est beaucoup investie, qui ont permis la finalisation d'un programme de coopération où la dimension insulaire sera prise en considération comme une thématique transversale d'évaluation des projets.
- ☞ La mise en œuvre opérationnelle au titre des 5 grandes priorités : un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable, résilient et économe en ressources, physiquement et numériquement connecté, performant en matière de capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain. Enfin, une gouvernance transfrontalière optimisée.

Se poursuivra la défense des intérêts de la Corse auprès des institutions européennes en adhérant et agissant dans différentes instances en capacité de faire valoir nos spécificités. La participation active aux nouvelles programmations en préparation revêtira un intérêt stratégique cette année (PO FEDER, Programme de développement Rural de la Corse, etc) ainsi qu'au Comité Européen des Régions. La Présidente de l'Assemblée de Corse, qui y représente la Corse, y poursuivra son action au service de la prise en compte du fait insulaire par l'Union Européenne, notamment concrétisée par l'adoption de rapports votés à l'unanimité.

❖ **La piste d'une présence renforcée Outre-Atlantique : USA et Québec**

Depuis 2021, l'Agence de Développement Economique de la Corse, a choisi l'Amérique du Nord pour y déployer une Volontaire International en Entreprise (VIE), afin notamment d'identifier de nouvelles opportunités pour les entreprises corses sur les marchés nord-américains mais également de favoriser la coopération économique entre la Corse et le Canada ainsi que les Etats-Unis. C'est à l'occasion d'une participation de la VIE à l'événement Tech Up For Women, événement consacré aux femmes du secteur du numérique, en novembre 2021, qu'est née l'idée de la participation d'une délégation corse pour la prochaine édition. L'ADEC et la Collectivité de Corse souhaitent donner l'opportunité à toute entreprise du secteur du numérique, de la tech, impliquée dans des projets d'innovation au sens large et sensibilisée sur la thématique de l'égalité Femmes-Hommes de participer à une mission exploratoire dont l'objectif est de permettre aux participant(e)s de se déplacer en délégation, à la rencontre d'acteurs du secteur entrepreneurial à New-York, place stratégique de l'innovation et où se trouve une forte concentration de centre de

décision des sièges d'entreprises en Amérique-du-Nord. Le déplacement de la délégation à New-York est intervenu en novembre 2022, en présence de la Conseillère exécutive en charge l'égalité Femmes-Hommes.

Ce type d'initiatives, ciblées et évaluées, a vocation à se développer.

❖ **Une connexion numérique optimisée :**

Le développement du numérique devra permettre au territoire une connexion technologique optimisée, notamment grâce à la déclinaison du schéma directeur territorial d'aménagement numérique stratégique (Smart isula) adopté à l'été 2022 : la mise en résilience des réseaux de télécommunication, la poursuite du déploiement opérationnel de la DSP très haut débit et son contrôle, la consolidation d'une stratégie de la donnée territoriale autour de la création d'un service public de la donnée qui alimentera notamment une cellule de crise et de prospective, le déploiement d'une stratégie cyber sécurité territoriale.

B/ Mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux défis et enjeux du 21ème siècle

Certaines données exogènes à la Collectivité s'imposent à tous les acteurs, privés comme publics, et réinventent les termes des défis posés par l'ère contemporaine. A ce titre, pour l'année 2023 seront poursuivis et amplifiés les objectifs visant à :

- A- Accélérer l'indispensable changement de modèle économique ;
- B- Viser l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole ;
- C- Concrétiser la transition écologique et énergétique (autonomie énergétique, gestion des déchets, autonomie hydraulique, protection de l'environnement naturel et sauvegarde des espaces sensibles, mise en place d'une stratégie réactive de gestion des risques majeurs).

A/ Accélérer l'indispensable changement de modèle économique

L'année 2023 verra la concrétisation renforcée de deux orientations majeures annoncées et déjà engagées, notamment en 2022 :

- Réorienter les dispositifs d'aide économique pour mieux soutenir l'économie de production ;
- Construire un modèle de tourisme durable et maîtrisé.

❖ Agir sur le fonctionnement de l'économie

Rompre avec la croissance appauvrissante, assurer une transition écologique et considérer les handicaps permanents de la Corse sont les fondations de notre modèle économique.

Optimiser le potentiel de l'appareil de production locale, afin de réduire nos vulnérabilités vis-à-vis de l'extérieur et accroître le niveau de création de richesses produites dans l'île, réclame de soutenir les filières « clefs » de production de biens et services et structurer les filières émergentes, de mobiliser un écosystème financier et fiscal efficient, de s'intégrer pleinement dans une économie mondialisée en accompagnant l'export et l'attractivité économique, d'accompagner les processus de transition numérique, énergétique, écologique et sociale en favorisant l'innovation.

Mais la rémunération issue de ces nouvelles valeurs doit mieux se répartir entre les quatre composants essentiels que sont : le travail (salaire, intéressement, participation, actionnariat salarié...), le capital (en le corrélant à son impact social et environnemental), l'innovation et les solidarités sociales, culturelles, territoriales.

Nous devons continuer à travailler à un statut fiscal et social et à des politiques européennes intégrant les contraintes liées à l'insularité, largement objectivées et quantifiées par différents études et rapports.

Concernant les entreprises, l'éloignement géographique, l'étroitesse du marché, les incertitudes d'approvisionnement contrarient leur compétitivité ;

Concernant les travailleurs, la saisonnalité, la faible qualification, les contraintes liées à la mobilité font que les salaires en Corse sont les plus faibles de France.

Pour les différentes collectivités, les contraintes liées au statut d'île-montagne, le retard infrastructurel historique non encore rattrapé (assainissement, eau, déchets...) et le poids de l'endettement appellent à un effort permanent de compensation.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), document-cadre de planification et d'orientation, fixe parmi ses objectifs prioritaires l'augmentation de la production de biens et de services, aussi bien pour créer de la richesse que pour réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse.

1 - Augmenter la production de biens et de services pour tout autant créer de la richesse que réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse.

Désormais, et comme décidé par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif, les dispositifs d'aide directe aux entreprises privilégieront la production locale de biens et services non délocalisables.

La consolidation de l'économie productive et de proximité constitue en effet un objectif prioritaire de ce nouveau modèle économique afin de structurer, accompagner et animer les écosystèmes productifs stratégiques.

Ce soutien à l'économie de proximité, en particulier en milieu rural et en zone de montagne, constitue un axe stratégique fort dans la déclinaison des politiques publiques portées par le SRDE2I, afin d'assurer un développement équilibré tant sur le plan des activités que des lieux de vie et, par conséquent, une meilleure redistribution de la valeur produite au sein de la population.

Parmi les axes stratégiques définis par l'Assemblée de Corse figure également une meilleure opérationnalité des politiques d'innovation, dans une logique de spécialisation intelligente et de relance permettant l'accompagnement des entreprises et opérateurs économiques engagés dans des projets novateurs. Cela passera notamment par la mise à jour du réseau territorial de l'innovation, indispensable à la clarification des compétences et à la simplification du parcours proposé aux entreprises.

Enfin, dans une recherche d'efficacité de l'action publique, une meilleure coordination de l'action économique de la Collectivité de Corse avec les intercommunalités s'impose, pour créer une synergie d'ensemble.

Cette volonté politique de rechercher complémentarité et convergence se concrétise dans l'objectif affiché par l'ADEC de contractualiser avec tous les EPCI de Corse : mobilisation de moyens d'ingénierie, cofinancement de la structuration des filières et des écosystèmes productifs.

La coopération transfrontalière ciblée sera également privilégiée, levier de croissance fort pour les entreprises, mettant à profit la position méditerranéenne de notre île.

2 - Amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite

Le rapport d'orientation présenté par le Conseil exécutif en décembre 2022 vise à mettre la question de l'emploi et de sa juste rémunération au cœur des débats et décisions politiques et budgétaires de l'Assemblée de Corse en 2023.

La situation de l'emploi s'est en effet inversée, dans un contexte social d'ensemble inquiétant, à l'échelle de la France et de l'Europe.

Malgré un taux de chômage au plus bas (6 %) l'ensemble des secteurs de production souffre d'un manque de main d'œuvre.

Eu égard à ce constat, la réforme du « Pattu impiegu » visera en 2023 à permettre d'accompagner les entreprises pour mieux recruter et mieux former, mais aussi à mieux rémunérer leurs collaborateurs (le salaire moyen en Corse est le plus faible de France).

De même, promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (par des actions telles que la participation, l'intéressement, la formation continue, la VAE, la mise en œuvre du CDI saisonnier, etc.) constituera également un enjeu prioritaire pour 2023.

3 - Adapter notre économie aux enjeux de durabilité écologique

La croissance inclusive et durable nécessite un soutien public volontaire et incitatif envers les acteurs économiques.

Il est nécessaire de valoriser et soutenir les acteurs qui assument le choix courageux de rechercher un modèle économique plus autonome et soutenable, au détriment parfois de la rentabilité à court terme, en investissant autour des thématiques suivantes :

- Economies d'énergies ;
- Energies renouvelables ;
- Traitement, la valorisation et la réutilisation des déchets ;
- Optimisation de l'utilisation des ressources ;
- Approvisionnement local.

Il apparaît également nécessaire de repenser le modèle productif en soutenant notamment l'économie circulaire et la production verte : au-delà des aides financières, un accompagnement personnalisé des porteurs de projets, prenant en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises corses, sera proposé.

Le soutien au tissu économique se concrétisera également par une mobilisation d'aides financières directes dans le cadre de projets individuels. Ceux-ci pourront également bénéficier d'un accès facilité et bonifié au levier de l'emprunt, dans un environnement marqué par le tariessement de la liquidité et la hausse des taux d'intérêt. De nouveaux outils d'ingénierie financière, en particulier pour la croissance verte, seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen 2021/2027.

4 - Rechercher l'efficacité organisationnelle

Conformément au SREDII révisé, les dispositifs d'individualisation et de paiement des aides économiques relevant des programmes 2131 (le soutien aux partenariats et opérateurs économiques, le soutien aux actions collectives et territoriales et 2132 (les crédits dédiés à consolider ou déployer des fonds de financement de l'économie) seront redéployés et gérés avec la recherche d'une meilleure réactivité et adaptation aux attentes des acteurs.

❖ Construire un modèle de tourisme durable et maîtrisé

Le fonctionnement actuel de la dynamique économique en Corse repose principalement sur le tourisme à forte saisonnalité, dont la part dans le PIB est de 38,9 % et 3,5 milliards d'euros de dépense annuelle.

Avec un flux touristique qui ne se dément pas en 2022, les professionnels dans les services marchands enregistrent un volume de transactions qui est resté dynamique.

Il convient néanmoins d'être attentif à une évolution défavorable de la conjoncture dans un contexte de concurrence exacerbée en Méditerranée.

L'ATC est l'agence en charge du développement, de la promotion, de l'observation et de la coordination touristique de la Corse. Elle est chargée de mettre en œuvre une gestion durable de l'activité touristique conformément aux orientations stratégiques portées par le PADDUC : promotion d'un tourisme responsable, moderne et de qualité, largement réparti sur l'année et les territoires, fondé sur l'identité. Il s'agit de promouvoir un tourisme créateur de valeur, qui préserve la protection de la ressource, tout en améliorant les retombées économiques.

L'année 2023 permettra de poursuivre ou adapter les opérations prioritaires suivantes :

1) En matière de développement touristique :

- ☞ Renforcement de l'articulation avec les Offices du Tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés tels que prévus dans le nouveau guide des aides. Il s'agit ici d'un engagement politique fort de territorialisation et de proximité, qui s'est notamment traduit en 2022 par une tournée des territoires au plus près des acteurs de terrain du tourisme.
- ☞ Promotion des labels normés auprès des professionnels du tourisme dans une dynamique de développement durable et de montée en compétence (Ecolabel européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo...). La création d'entreprises touristiques sera également soutenue dans le but de disposer d'une offre diversifiée et attractive correspondant aux attentes des différentes clientèles.
- ☞ Mise en place d'un accompagnement social à travers les mesures de soutien à l'emploi prévues dans le guide des aides.
- ☞ Traitement des derniers dossiers de l'appel à projet « soutien à l'investissement des TPE-PE du secteur touristique », qui a déjà permis à près de 200 entreprises du secteur de bénéficier de subventions pour les aider à réaliser des investissements structurels.
- ☞ Mise en œuvre de mesures d'aides et d'accompagnement au profit des collectivités locales et autres acteurs publics du tourisme corse, prévues dans le guide des aides approuvé en avril 2022 par l'Assemblée de Corse.

2) En matière de promotion touristique :

- ☞ Campagne de promotion au niveau européen qui met l'accent sur l'attractivité de l'île en dehors de la saison, afin d'influer sur le choix de la clientèle touristique, de sa période de fréquentation et du type de tourisme proposé.

- ☞ Concertation opérationnelle avec les Chambres Consulaires et les Transporteurs afin de développer de nouvelles lignes aériennes, notamment vers l'Italie, marché prioritaire pour 2023.
- ☞ Mise en œuvre d'une campagne de promotion via la participation à des salons thématiques afin d'accentuer la pratique d'un tourisme doux en 2023 : sports de pleine nature, plongée, vélo, gastronomie, culture et archéologie...
- ☞ Redéfinition globale d'un environnement numérique cohérent pour l'Agence et à destination des touristes, des professionnels et des partenaires, avec notamment une meilleure lisibilité publique et un captage amélioré des données client pour un traitement efficace de ces dernières.
- ☞ Création d'un studio de production interne à l'Agence, afin de relocaliser un certain nombre de compétences et de fonds, et de le mettre à disposition des partenaires dans leurs démarches de promotion et de création artistique à destination des divers publics cibles.

3) Au niveau de l'observation touristique :

- ☞ Renforcement de l'observatoire du tourisme pour mieux connaître, afin de les maîtriser, les difficultés rencontrées ces dernières années (études portant notamment sur les raisons et conséquences des pics de fréquentation, l'impact des locations touristiques meublées, l'acceptabilité du tourisme par la population, etc).
- ☞ Définition des priorités et attentes de la clientèle des bassins émetteurs, avec une politique dite de « data driven » de suivi mensuel de l'intérêt des divers marchés européens envers notre île. Il s'agit là d'une aide au pilotage essentielle à la définition des objectifs de promotion et de développement touristique pour la Corse.
- ☞ Lancement d'une étude opérationnelle concernant un projet innovant de « Maisons de la Corse », ambassades touristiques et identitaires dans les capitales européennes destinées à promouvoir les atouts de l'île et notre identité sous toutes ses facettes. La première d'entre elle verra le jour à Rome, en accord avec nos ambitions politiques de renouer les liens avec notre aire culturelle naturelle et historique.
- ☞ Dans le cadre de la régulation de l'activité croisière en Corse, étude en concertation avec tous les acteurs économiques et institutionnels (CdC, Communes Portuaires et EPCI, Communauté Portuaire, compagnies et armateurs, CCI...) et la société civile insulaire (riverains, association de défense pour la protection de l'environnement et de la santé publique...).

B/ Viser l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole

Le développement de la production doit permettre de diminuer la dépendance alimentaire de la Corse, au moyen de dispositifs existants et d'outils innovants.

La première action consiste bien sûr à protéger les terres agricoles, au premier rang desquelles les ESA, tout en planifiant la mise en production de ces terres et de ces ESA, ceci dans le cadre de la stratégie foncière de la Collectivité de Corse (cf. supra).

Au-delà de ce point fondamental, l'action de la CdC et de l'ODARC en 2023 se déclinera notamment à travers les mesures suivantes :

- ☞ La poursuite de la mise en œuvre des mesures du PDRC permettant notamment de développer des dispositifs d'électrification des exploitations, d'installation des jeunes agriculteurs, de diversification, de mécanisation en vue d'améliorer la gestion des ressources pastorales et traditionnelles, etc.
- ☞ Le développement du plan de soutien aux cultures protéiques, lancé en septembre 2022, afin d'améliorer l'autonomie des exploitations dans un contexte de flambée des coûts d'alimentation.
- ☞ Le lancement de la nouvelle programmation 2023-2027 pour les mesures clôturées au PDRC notamment celles concernant la modernisation des exploitations.
- ☞ Le développement d'une ingénierie financière.
- ☞ L'accompagnement des filières ovine et caprine dans le cadre d'une politique projets autour d'exploitations pilotes et le développement de structures « modèles ».
- ☞ La mise en place du pôle viande petits ruminants, projet d'abattoir spécialisé couplé à une unité de découpe pour la préparation des pièces de viande, d'atelier de surgélation et d'une unité d'expédition. L'objectif est de valoriser les agneaux et les cabris en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation et en reportant une partie de la production vers des périodes plus propices à la vente (saison estivale notamment).
- ☞ La mise en place de « lignes guides » en installation, favorisant à l'installation une démarche vertueuse, productive et dont les principales ressources sont la production et la vente du fruit du travail agricole.
- ☞ La poursuite du plan « Réformes » à destination des filières bovine, ovine et caprine afin d'alléger les exploitations des animaux peu voire pas productifs et engendrer une amélioration qualitative des troupeaux favorisant ainsi la rentabilité des exploitations.
- ☞ L'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 9 territoires (amélioration des infrastructures du site d'Altiani, poursuite de la réhabilitation du site de Migliacciaru).
- ☞ La mise en œuvre du Plan Ambition pour l'année 2023 qui assure le financement du développement des filières de production en cofinancement avec FranceAgriMer.

Par ailleurs, il est indispensable de mobiliser la recherche, l'innovation et la formation afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir. Plusieurs actions doivent enfin être menées en 2023 pour lutter contre les friches agricoles et favoriser la contractualisation à des agriculteurs.

La politique de la forêt a été actée par le Conseil exécutif de Corse comme une priorité politique de 2023. A ce titre, il souhaite faire de l'organisation des Assises de la forêt, prévues au premier trimestre 2023, un moment fondateur.

La méthode retenue (transversalité, concertation avec les acteurs, et notamment les communes forestières, le collectif « Furesta viva », et les associations de propriétaires privés forestiers) doit permettre de parvenir progressivement à une gestion et à une mise en valeur optimisée de notre patrimoine forestier, à toutes les étapes de la chaîne de gestion et de production.

C/ Concrétiser la transition écologique et énergétique

La cohérence de l'ensemble des politiques publiques qu'il nous appartient de mettre en œuvre nécessite de mobiliser tous les leviers économiques, notamment les partenariats public-privé dans les secteurs stratégiques (eau, énergie, déchets, logements), pour atteindre l'objectif de lutte contre le dérèglement climatique (décarbonation) et la promotion d'une société autonome sur les plans énergétique, alimentaire, hydraulique.

A cet objectif d'autonomie à multiples facettes s'ajoute une politique efficace de protection de l'environnement et la mise en place d'une stratégie réactive de gestion des risques majeurs.

A cet effet la révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse) est engagée en 2023 afin de mieux appréhender les problématiques du changement climatique (épisodes exceptionnels, réchauffement, pollution atmosphérique, etc.)

De même, les décisions opérationnelles prises en 2023 en matière de gestion des déchets ont vocation à s'intégrer dans le passage du modèle ancien à un modèle nouveau, défini dans le Plan de Gestion des Déchets Ménagers actuellement en phase d'adoption, dont le projet a été présenté et débattu devant l'Assemblée de Corse.

L'autonomie énergétique

La transition vers l'autonomie énergétique a été fixée à horizon 2050 dans le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE), à travers la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et au moyen de deux grandes orientations stratégiques : la réduction des consommations d'énergie grâce à des programmes de maîtrise de l'énergie (notamment dans le bâtiment et les transports) et le développement massif des énergies renouvelables, pour assurer à 100 % la couverture des besoins d'énergie restants.

- ☞ Au service de ces objectifs de moyen terme, l'année 2023 devra permettre d'atteindre des résultats à court terme, notamment par la révision de la PPE pour deux nouvelles périodes (2020/2023 et 2024/2028) et par la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le Collectivité de Corse et l'Etat.

Il s'agira notamment de travailler autour des trois priorités stratégiques suivantes :

- Sortir des énergies fossiles en favorisant par exemple le développement de la mobilité électrique (aides à l'achat de vélos électriques, construction de voies vertes, déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques) et du bois énergie ;
- Développer les énergies renouvelables et les moyens de stockage en augmentant les objectifs relatifs au photovoltaïque, à l'éolien, à la petite hydroélectricité et à la production d'hydrogène vert ou encore par la mise en place d'un guichet spécifique CRE pour des moyens de stockage complémentaires ;
- Accompagner la transition énergétique par un plan ambitieux de rénovation des logements sociaux, des copropriétés en déshérence et du tertiaire public (plus particulièrement en direction des établissements scolaires et de santé).

Par ailleurs, diverses actions relatives à la mise en œuvre des six mesures du cadre territorial de compensation de Corse (convention d'assistance opérationnelle EDF/AUE) seront poursuivies ; il s'agit notamment du soutien aux projets communaux de rénovation de l'éclairage public (permettant une économie comprise entre 50 % et 70 %), des bâtiments et des logements au niveau

BBC ou encore des programmes d'installation de chauffes eaux solaires et de chaudières « biomasse », à destination des acteurs publics et privés.

L'autonomie hydraulique

La protection et la valorisation de la ressource en eau constituent un impératif, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique.

La politique publique de l'eau, sa gestion qualitative et quantitative, demeure une priorité à l'échelle de la Corse, pour la population et les territoires, un vecteur impératif de développement économique agricole et touristique, une ressource à protéger, à économiser et à partager via des réseaux et des infrastructures à consolider.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adopté en sa dernière version au début de l'année 2022, constitue le socle de la politique de l'eau sur le bassin Corse, enjeu majeur pour les générations futures, en intégrant les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il recommande notamment une structuration optimale de la gouvernance entre collectivités compétentes dans ce domaine - un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau (SOCLE) à diffuser - tout en permettant le développement et l'aménagement des territoires.

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont le déploiement est amorcé doivent aussi permettre une gouvernance territoriale adaptée et d'élaborer des solutions à cette échelle à partir des besoins et des ressources en évitant les conflits d'usage. En complément, au plus près des territoires, l'action de la Collectivité de Corse visera à résorber un retard infrastructurel prégnant aussi bien sur la grande infrastructure qu'au niveau du bloc communal.

Sur la grande infrastructure, l'action de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (OEHC) permettra la mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle accélérée à horizon 10 ans du plan Acqua Nostra en s'appuyant notamment sur la programmation d'opérations exclusivement sous maîtrise d'ouvrage OEHC.

Concrètement, l'année 2023 verra :

- ☞ Le lancement de deux études concernant des opérations majeures de cette stratégie : celle de la rehausse du barrage de Figari ainsi que celle concernant la réalisation de la réserve de Vadina ;
- ☞ La poursuite des modernisation et mise en conformité des ouvrages de stockage existants comme notamment celui d'Alisgiani ;
- ☞ La poursuite des efforts concernant l'amélioration des rendements notamment par renouvellement de réseau et par remplacement des points de comptage ;
- ☞ L'étude et la mise en œuvre d'extensions et créations de nouveaux réseaux comme ceux de la Vallée de Conca, la vallée du Rizzanese, de la plaine de Baracci et du Falasorma (Argentella, Luzipeu, Marzulinu) ;
- ☞ La mise en application d'une nouvelle stratégie d'assistance technique aux communes et territoires du rural et de montagne avec l'ODARC et le Service d'Assistance Technique (SAT) se traduisant notamment par la pérennisation et optimisation du réseau d'eau brute de QUENZA, l'étude et la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques dans le Niolu ainsi que l'étude des besoins dans la vallée du Taravu hors des réseaux actuels de l'OEHC.

Au niveau du bloc communal, l'aide aux communes, groupements de communes et EPCI dans leurs projets de mise à niveau de leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement ainsi que dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) constitue une priorité de la Collectivité de Corse, laquelle se matérialise par la mobilisation de divers outils.

La stratégie mise en place devra permettre :

- Une amélioration des rendements notamment par réfection des réseaux d'eau et assainissement obsolètes ;
- De répondre à l'enjeu de la disponibilité de la ressource par captages et forage ainsi qu'à la possibilité de stocker l'eau pour permettre aux communes de subvenir à leurs besoins pendant les périodes d'étiage ;
- De répondre aux objectifs sanitaires en termes de qualité de l'eau ;
- De renforcer l'ingénierie territoriale, en direction des collectivités locales ;
- De proposer aux communes et intercommunalités, en fonction du projet à porter, le ou les outils financiers les plus adaptés avec notamment le lancement de nouveaux dispositifs d'aides ;
- D'intégrer un volet financier dans le processus de négociation avec l'Etat permettant la mobilisation de fonds à la hauteur du besoin de rattrapage infrastructurel ;
- De poursuivre l'amélioration de la connaissance et de notre capacité d'anticipation par la mise en place de réseaux de suivi afin d'adapter les actions aux changements climatiques ;
- De poursuivre et développer les plans pluriannuels de gestion et de valorisation sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité (Etang de Tanghiccia, Bassin versant du Taravu) ;
- De permettre des retours d'expériences innovantes dans différents secteurs liés à l'eau et à l'aménagement du territoire ;
- D'informer, de communiquer et de sensibiliser sur la politique de l'eau à travers l'animation de réunions et séminaires territoriaux ou la mise en œuvre d'animations environnementales et de manifestations à destination des scolaires et du grand public.

Sur la grande infrastructure, l'action de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, outil d'aménagement de la Collectivité de Corse, sera marquée en 2023 par le lancement effectif de la déclinaison opérationnelle accélérée à horizon 10 ans du plan Acqua Nostra 2050 en s'appuyant notamment sur la programmation d'opérations exclusivement sous maîtrise d'ouvrage OEHC.

Cette nouvelle stratégie permettra d'augmenter de 15 millions de mètres cubes, les volumes de substitution estivaux disponibles.

Concrètement, en 2023 seront lancés les mesures infrastructurelles d'adaptation au changement climatique sur le bassin de Corse suivantes :

- ☞ Lancement d'études concernant des opérations majeures de cette stratégie : celle de la rehausse du barrage de Figari ainsi que celles concernant la réalisation de la réserve de Vadina en Plaine Orientale et du Sambucu en Balagne ;
- ☞ Poursuite des mises en conformité réglementaires des ouvrages de stockage existants comme notamment ceux d'Alisgiani (Mise en conformité, rehausse), Figari (évacuateur de crues et rehausse), Peri (confortement) et Teppe Rosse (confortement parement amont) en 2023 ;
- ☞ Poursuite du renforcement de la canalisation majeure du Fiumorbu améliorant le remplissage des réserves basses de Plaine Orientale et préparant le remplissage de la nouvelle réserve de Vadina ;
- ☞ Poursuite des efforts concernant l'amélioration des rendements notamment par renouvellement de réseau et par remplacement des points de comptage avec un objectif d'économies d'eau de 3 millions de mètres cubes ;

- ☞ Amélioration des conditions de transferts et de desserte grâce à des renforcements de canalisations et à la mise en oeuvre de nouveaux surpresseurs : celui de Bravona afin d'irriguer de façon optimale les lots de l'ex-domaine de Casabianca ainsi que ceux de Portivechju-Nota, Peri, Teppe Rosse.

A cette programmation s'ajouteront des opérations destinées à doter les territoires de nouveaux réseaux d'eau brute, afin de développer l'agriculture dans le contexte d'urgence climatique :

- L'étude et la mise en œuvre d'extensions et créations de nouveaux réseaux comme ceux de la Vallée de Conca, la vallée du Rizzanese, de la plaine de Baracci, du Falasorma (Luzipeu-Argentella et Marzulinu), de Tolla-Ocana et de la périphérie ajaccienne (Afa-Appiettu-Col du Listincone) ;
- La mise en application d'une nouvelle stratégie d'assistance technique aux communes et territoires du rural et de montagne avec l'ODARC et le Service d'Assistance Technique (SAT) se traduisant notamment par la pérennisation et optimisation du réseau d'eau brute de Quenza, l'étude et la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques dans le Niolu ainsi que l'étude des besoins dans la vallée du Taravu hors des réseaux actuels de l'OEHC.

Au-delà de ce volet infrastructurel et comportemental déterminant pour l'avenir du territoire par une gestion raisonnée de l'eau, le travail d'amélioration de l'efficience de la gouvernance constitue également un enjeu majeur.

Il est donc envisagé dans le cadre du processus de discussions ouvert avec le gouvernement, une réforme globale de la politique de l'eau sur le bassin de Corse, basée sur une nécessité et une volonté claire de recentrer les compétences de l'Agence de l'Eau sur la Collectivité de Corse. Un cycle de rencontre et de concertations sera donc mené dans ce sens pour produire un rapport dans les 6 mois sur ce thème à l'Assemblée de Corse.

Protéger l'environnement naturel, sauvegarder les espaces sensibles

La protection des espaces naturels, leur développement et la modernisation des outils de préservation touchent les différents secteurs du patrimoine naturel insulaire.

En 2023, les actions prioritaires du secteur concerneront :

- ☞ Etudes complémentaires pour la création des Réserves Naturelles (RN),
- ☞ Maintien des actions déjà engagées pour la protection de la faune sauvage (Plans Nationaux d'Actions et des programmes régionaux sur la faune, amélioration des milieux, contribution à la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, aide au centre de soins U Pettrossu, etc).
- ☞ Chasse : révision des Orientations Régionales pour la Gestion et la conservation de la Faune et de ses Habitats, création des réserves, aide aux gestionnaires, suivi de la commission chasse,
- ☞ Mise en œuvre des programmes de connaissances et de gestion des zones humides, Observatoire Régionales des Zones Humides et pôle relais lagunes méditerranéenne, stratégie zones humides, cartographie des Espaces Humides de référence. Soutien financier au Syndicat Elisa, suivi du Comité Territorial de la Biodiversité et création d'une base de données pour l'observatoire du changement climatique.
- ☞ Biodiversité et conservation des espèces : Plans Territoriaux d'Actions (PTA) « papillons », « pollinisateurs » et « libellules », actions sur les espèces patrimoniales, et notamment sur les invertébrés endémiques.

- ☞ Gestion administrative des 68 sites terrestres Natura 2000, transférée de l'Etat à la Collectivité de Corse à compter de 2023 (loi 3DS), nécessitant la constitution du comité de pilotage (COPIL) du site lui-même présidé par une collectivité territoriale, l'approbation des documents d'objectifs (DOCOB) et la mise en œuvre des travaux.
- ☞ Fusion des laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse, accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) pour l'ensemble de leurs secteurs analytiques, qui poursuivront leurs missions au niveau du contrôle sanitaire des eaux, de la santé animale, de l'hygiène et la chimie alimentaire.

2023 devra permettre la poursuite des pistes de travail issues des Assises du Littoral et de la Mer, dont la première édition s'est tenue en octobre 2022 à Aiacciu, avec la participation des représentants des filières pêche et aquaculture, nautisme et plaisance, différents acteurs économiques, institutionnels et associatifs, des spécialistes de la dépollution, des universitaires et des élus.

La gestion des flux de fréquentation sur les espaces terrestres et maritimes protégés de l'île sera aussi un enjeu majeur en 2023 : les travaux d'aménagements permettant la fermeture de zones de quiétude, la sécurisation des sentiers et des zones de débarquements seront mis en œuvre, en essayant d'avoir le plus haut niveau de réalisation dès avant la saison estivale 2023.

L'Office de l'Environnement assurera la mise en œuvre et le suivi des systèmes de réservations, opérationnels avant la saison estivale 2023, notamment en renforçant les moyens indispensables aux contrôles de ces flux de fréquentation (bouées d'amarrage et pontons par exemple). Dans cette perspective, il sera étudié la possibilité juridique et technique de donner un accès prioritaire aux résidents corses.

Sur la montagne corse, il s'agit essentiellement de concilier accueil du public, satisfaction des usagers et préservation du patrimoine paysager.

La démarche globale d'évaluation et de gestion des flux se poursuivra, sur les sites pilotes de Bavedda et la vallée de la Restonica mais aussi par une phase plus opérationnelle d'aménagement (élaboration interne d'études de fréquentation, déploiement d'équipes auprès des territoires ruraux et en tant que financeur des actions de gestion des territoires, système de réservation, en partenariat avec les collectivités concernées pour limiter l'impact de la fréquentation sur les sites emblématiques de l'île, etc).

L'année 2023 sera également marquée par le début de la programmation FEAMPA 2021 2027 et l'élaboration d'un règlement de minimis, pour un accompagnement financier optimisé des pêcheurs, dans ce cadre et en-dehors du fléchage des crédits FEAMPA.

L'action d'accompagnement et de soutien aux structures professionnelles se poursuivra sur l'année 2023 au travers de l'octroi d'une subvention (encadré par une notice ad-hoc) relative au programme d'actions pour l'année en cours.

La certification « ports propres » se poursuivre. Différentes actions ont d'ores et déjà été menées, à l'instar de BUNIFAZIU, SAN FIURENZU et le Port Tino Rossi d'AIACCIU. D'autres communes se sont inscrites dans cette démarche et vont réaliser leurs opérations en 2023 (le port Charles Ornano d'Aiacciu, Carghjese, Girulata, Prupia, Rogliano, Galeria et Taverna).

- Les aires protégées marines des îles et du littoral :

En 2023, la mise en place des quotas sur les îles Lavezzi devrait être effective, ainsi que, les travaux d'aménagement de l'île Lavezzi, la gestion de la fréquentation du milieu marin des réserves naturelles (RNBB et RNIC) Sur la partie littorale du Suttannaciu, les travaux de réhabilitation de la petite bergerie de la RNTP débiteront et l'entretien des sentiers et des aménagements sur les terrains du CDL (convention de gestion CDL-CDC-UAC) se poursuivra.

- Les risques naturels :

- Stratégie territoriale de Gestion intégrée du trait de côte : mise en œuvre du réseau d'observation du littoral, études permettant une meilleure compréhension de la dynamique hydro sédimentaire et de l'évolution hydromorphologique des cotes sableuses, rôle des banquettes de posidonies.
- Risque inondation : financement d'études et travaux permettant d'anticiper et réduire l'exposition au risque (PAPI d'Aiaciu, Grand Bastia, Marana Golu...)
- Prévention incendies : Actions de communication (spots radio, presse...), aides des collectivités en matière de préventions : achat de petit matériel de débroussaillage, pose de bornes à incendies...
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : mise en œuvre du réseau de suivi des pesticides dans les eaux, financement d'actions d'expérimentations destinées à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

- La valorisation et la protection des territoires et du patrimoine :

- Restauration d'édifices publics selon des techniques traditionnelles, aménagement d'espaces publics (placettes, ruelles, etc.). Il s'agit de recréer des lieux de convivialité.
- Restauration et valorisation du patrimoine rural de proximité (lavoirs, fontaines, murets en pierres, sentiers dallés, fours...) témoin de la vie d'autrefois.
- Financement de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à des fins esthétiques (exemple de piste d'optimisation à créer dans le souci d'une rationalisation organisationnelle et budgétaire).
- Les sentiers du patrimoine (SDP) : financer les études préalables à l'élaboration de nouveaux SDP, financer les travaux de restauration, financer de la remise à niveau des premiers SDP, faire vivre le réseau des collectivités locales ayant un SDP.
- Gestion des flux et protection des sites : les Opérations Grand Site (aide à l'émergence de gestionnaires, soutien auprès des collectivités financièrement et techniquement : Conca d'Oru, Parata Sanguinaires, Restonica), animer et coordonner un dispositif de gestion des flux sur les sites patrimoniaux, mettre en place des mesures de gestion des flux sur les territoires, financer les aménagements liés à la gestion des flux, poursuivre la mission d'étude et de gestion de la fréquentation de la montagne corse : indicateurs de suivis et de résultats des mesures mises en place, soutenir techniquement et financièrement les collectivités locales.

- La sensibilisation à l'environnement :

- S'appuyer sur le renouvellement de la convention cadre Académie de Corse/OEC pour travailler plus avec les établissements du second degré (Accompagnement du programme « Plastique à la loupe », classes pilotes « Zéro déchets », « adaptation au changement climatique » autres partenariats éducatifs sur le Développement Durable...), poursuivre le développement des Aires Marines éducatives et des Aires Terrestres éducatives où les écoliers citoyens deviennent acteurs de leur environnement
- Continuer à soutenir le secteur associatif, notamment dans le cadre des programmes mis en place par notre établissement en développant également des outils (scolaires, Grand Public et élus) sur la sensibilisation au changement climatique (Fresque du climat) et en « régionalisant » le programme « Rivière m'a dit » pour l'inscrire mieux dans le territoire : « U Fiume m'ha dettu ».
- Continuer à développer les actions d'Observations notamment dans le cadre des travaux de l'Observatoire Territorial des Déchets de Corse.

- Les actions du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) :

Le CBNC établit son programme d'actions conformément aux missions définies dans le dossier d'agrément ; il s'agit notamment de la connaissance et du suivi de l'état de conservation de la flore, et des habitats naturels et mise en place de suivis sur le changement climatique, du développement du centre de ressources et de la banque de semences, de la valorisation de la marque Corsica Grana et du développement des mesures agroécologiques en lien avec le changement climatique.

Mettre en place une stratégie réactive de gestion des risques majeurs

La tempête du 18 août dernier a montré, s'il fallait encore un exemple, que la violence et la répétition d'événements climatiques hors-normes pouvaient avoir des effets dévastateurs, y compris en pleine saison touristique. La Collectivité de Corse doit se doter des moyens et d'une organisation efficace pour être toujours plus réactive dans l'anticipation, la gestion de crise et des conséquences de pareils phénomènes.

- ☞ Un rapport d'information spécifique sur la définition d'une stratégie adaptée sera soumis en début d'année 2023 à l'Assemblée de Corse.

C/ Agir pour répondre aux préoccupations du quotidien des Corses

Préoccupation majeure du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, la situation sociale dans l'île est aggravée par le contexte actuel d'inflation galopante et de crise économique aux multiples visages.

La volonté de définir des réponses opérationnelles à ces problématiques, y compris en allant au-delà des compétences propres de la Collectivité de Corse, s'est notamment concrétisée par un rapport sur le pouvoir d'achat, voté à la session des 24 et 25 février 2022.

Une Conférence sociale réunie en mai, en juin et les travaux de groupes de travail institué en suite de celle-ci ont débouché sur un rapport et une demande d'adaptation du projet de loi sur le pouvoir d'achat, voté à l'unanimité en juillet dernier.

Cette demande unanime, soutenue par le CESEC et les syndicats, n'a malheureusement aucunement été prise en compte par le Gouvernement.

Notre volonté d'agir reste, malgré cette déception, intacte, aussi bien en ce qui concerne le pouvoir d'achat (flambée des prix des carburants, de l'électricité et des produits de consommation courante) que l'action sociale, le logement, ou les transports.

La vie quotidienne des Corses reste marquée par des contraintes de transport, d'accès aux infrastructures routières et numériques. En Corse, l'utilisation plus fréquente de la voiture conjugée à des temps d'accès souvent plus long a un impact sur le budget de la plupart des foyers. Or les prix pratiqués pour les carburants sont largement supérieurs à ceux du continent.

En matière de maîtrise des coûts des carburants et pour lutter contre les surcoûts supportés en Corse, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif se mobilisent pour obtenir de l'Etat des modifications structurelles de l'organisation du secteur et des mesures conjoncturelles pour faire face à la flambée des prix.

Les échanges multiples en 2022 n'ont pas permis d'aboutir à une solution, ni même d'initier le cycle de discussions techniques appelé de nos vœux par délibération du 1^{er} octobre 2021, réitéré par délibération du 25 février 2022 et par un nombre important de courriers adressés aux Premier Ministre, Première Ministre et ministres sectoriels tout au long de l'année écoulée.

Nous devons continuer d'agir pour que l'année 2023 voit aboutir ce travail.

L'action pour répondre aux problématiques du quotidien se déploie, outre nos compétences légales et réglementaire, au service de quatre objectifs essentiels :

- A- Construire une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité
- B- Favoriser l'émancipation de tous par la formation, l'éducation, l'orientation l'enseignement et la pratique du sport
- C- Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale.
- D- Améliorer les pratiques dans les secteurs en tension : déchets, énergie.

A/ Construire une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité

La dégradation du contexte économique expose les plus fragiles à une précarité toujours plus marquée, nécessitant un engagement de l'institution au vu des compétences qui lui sont attribuées et de l'objectif poursuivi : la construction d'une société solidaire, protectrice et inclusive. Le panorama insulaire atteste de la prégnance de la précarité, illustrée par des chiffres clairs : **18,5 % des personnes des ménages vivent sous le seuil de pauvreté** en Corse.

Le travail remarquable des services ne donnera pas lieu à un catalogue exhaustif de leurs réalisations, mais l'ensemble des dispositions relatives à l'action sociale de proximité continuent à être mises en œuvre dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles, au titre des nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social prévus dans le règlement des interventions sociales.

Trois axes principaux structurent les actions de la Collectivité, qui pourrait consacrer 210 millions d'euros au titre de l'action sanitaire et sociale en 2023 :

1. Accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant des actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes.
2. Poursuivre, développer et moderniser les politiques de prévention en faveur des publics prioritaires : la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les publics précaires.
3. Passer d'une politique de prévention à une politique de promotion de la santé.

Différents documents programmatiques fixent les priorités :

- Le schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille 2022-2026, adopté en octobre 2021,
- Le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 adopté en décembre 2021, qui prévoit un engagement financier de 52 M€.
- Une feuille de route présentée en avril 2022, pour le secteur de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Outre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (5700 à ce jour), le secteur de l'insertion et du logement, la lutte contre la précarité intègre les dispositifs visant une insertion sociale et professionnelle de ces bénéficiaires, par la santé et le logement.

L'année 2023 sera jalonnée par plusieurs événements :

- ☞ Pour poursuivre l'amélioration de l'accès aux soins : création d'une maison de l'enfance et de la famille territoriale, déploiement du Bus santé-social (Buss) ;
- ☞ Finalisation du projet d'établissement pour la création d'un centre hospitalier régional-universitaire (CHR-U),
- ☞ Mise en œuvre du Programme Territorial d'insertion 2022-2024,
- ☞ Elaboration du Pacte territorial d'insertion 2023-2027,
- ☞ Augmentation de la dotation du fonds de solidarité pour le logement (FSL) afin d'anticiper les effets de la crise énergétique sur les ménages les plus précaires et par le financement d'actions d'accompagnement social et/ou budgétaire et de dispositifs d'hébergement d'urgence (augmentation estimée à 1 395 000 €), en cohérence avec la politique menée par la Collectivité pour améliorer la situation énergétique des logements (voir infra).

B/ Favoriser l'émancipation de tous par la formation, l'éducation, l'orientation l'enseignement et la pratique du sport

Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, l'action de la Collectivité de Corse se décline en 3 axes stratégiques.

1. Une participation active au fonctionnement et à l'équipement des collèges et des lycées de Corse et une action forte dans la définition des politiques éducatives,
2. La mise à disposition des établissements d'enseignement supérieurs, en particulier l'Université de Corse, des moyens matériels et financiers indispensables aux formations et aux programmes de recherche,
3. L'entretien, la rénovation et la construction des établissements d'enseignements secondaire et supérieur.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et la Recherche, l'action de la CDC sur l'exercice à venir se déclinera autour de :

- ☞ La mise en œuvre de la nouvelle convention tripartite Collectivité de Corse-État-Université de Corse, 2023-2027,
- ☞ Le soutien à la vie étudiante, les moyens financiers alloués retranscrivant la mise en œuvre de la majorité des 34 mesures du schéma d'aide à la vie étudiante,
- ☞ Des travaux sur les infrastructures d'enseignement : priorisation des actions en faveur de la transition énergétique, opérations de maintenance. Pour la partie aménagement numérique, l'effort de maintien en condition opérationnelle des infrastructures et équipements informatique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) sera amplifié.

Concernant l'orientation et la formation professionnelle, la CDC poursuit ses missions de construction d'un dispositif de formation professionnelle cohérent, adapté aux besoins du territoire, favorisant la qualification et l'insertion des différents publics en recherche d'emploi. En 2023, seront mises en œuvre les principales missions suivantes :

- ☞ Diffusion de l'information sur les formations et sur les métiers auprès des publics scolaires, universitaires, des apprentis et de leurs familles et coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire notamment à travers les organisations des salons des formations et des métiers « E strade di l'orientazione » et l'organisation du salon territorial de l'enseignement supérieur.
- ☞ Présentation du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), document stratégique qui planifie et coordonne au niveau territorial la politique de formation professionnelle.
- ☞ Poursuite de l'accompagnement et financement des Missions locales.

Pour le volet consacré à la formation tout au long de la vie, outre les actions prévues par le programme territorial de formation (AFPA et marchés publics), l'année 2023 verra la poursuite de la mise en place de formations délocalisées répondant aux besoins des territoires, ainsi que la mise en place des comités locaux formation en 2022, en partenariat avec Pôle Emploi et les services académiques avec un ciblage sur les publics prioritaires (jeunes et personnes en situation de précarité).

Pour ces deux derniers volets, l'action de la Collectivité notamment au travers des remontées au sein des Comités Locaux de Formation et de l'enquête d'insertion des stagiaires doit permettre de

favoriser l'adéquation des profils formés avec les besoins des secteurs en tension, notamment le médico-social, l'hôtellerie, la restauration.

Dans le domaine du sport, afin de promouvoir la pratique sportive, la préservation de l'environnement, le développement durable, la santé, la solidarité et le vivre ensemble, l'année 2023 permettra :

- ☞ L'installation et le démarrage de l'activité des « Conférences (régionales/territoriales) du Sport » au premier semestre 2023 ;
- ☞ La poursuite du soutien aux acteurs dont les ligues et comités, les clubs de niveau national, clubs professionnels, manifestations, aides individuelles (sportifs de haut-niveau, ambassadeurs), projets d'animation et de développement, déplacements sportifs, raid Oxy'Jeunes, défis sportifs, sportipass ;
- ☞ La poursuite des efforts d'investissement dans les infrastructures sportives et l'achat de matériel sera également assurée ainsi que la répartition des financements ANS, Fonds territorial de l'Agence Nationale du Sport et le soutien au Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC), animations directes.
- ☞ Le renforcement du positionnement du CSJC au service de tous les Corses, de tous les jeunes, en tant qu'acteur majeur de cohésion et d'éducation populaire.
- ☞ Les travaux avec les ligues se renforcent (conventionnement avec de nombreux acteurs) : ces démarches « cousues main » permettent de travailler en collaboration pour structurer l'action de la CdC et avoir une vision partagée, au-delà de l'année sportive. C'est ce travail commun qui permet à la Corse de recevoir des délégations internationales, en vue des prochains grands événements sportifs de rayonnement mondial en France.
- ☞ Développement du sport nature et de la stratégie de la Collectivité dans ce domaine ;
- ☞ Montée en puissance des interventions des Ambassadrices et Ambassadeurs dans les établissements scolaires et lors des événements organisés par la Collectivité. Ces sportives et sportifs auront pour objectif de rencontrer le maximum de corses, afin de partager leurs expériences mais aussi de véhiculer les valeurs du sport et plus largement celles du dépassement, du bien-être et de la revendication de la personnalité à travers le sport.
- ☞ Renforcement du déploiement du règlement des aides pour lutter contre le non-recours aux aides.
- ☞ En cette année préolympique, mise en place d'actions liées à l'obtention du Label Terre de jeux et passage de la flamme olympique en Corse.

Pour ce qui concerne le champ de la jeunesse, l'année 2023 sera marquée par le passage d'une coordination des politiques de la Collectivité en direction des jeunes à l'animation d'une réflexion plus large, intégrant l'ensemble des politiques de jeunesse menées par les partenaires.

Elle sera également une année clé pour le Pattu di a Ghjuventù avec des réalisations très concrètes en faveur des jeunes :

- ☞ L'année 2023 sera celle du lancement de la plateforme Ghjuventù. Il s'agira d'un moment fort pour la Collectivité de Corse, avec le déploiement d'un outil attendu par la jeunesse mais aussi par nos services. A l'image du Pattu qui a souhaité travailler en transversalité, au sein des services, cette application sera un outil unique alimenté par plusieurs directions. L'idée d'une application avait émergé lors des premières Assise di a Ghjuventù. Ainsi, avec un seul outil, chaque jeune aura accès à tous les dispositifs d'aide qui le concernent, aux outils à sa disposition (ex : le Pass Cultura, le SportiPass) et aura également accès à toute l'information. Avec cet outil, nous pourrons également les toucher plus directement.
- ☞ Création d'une « Conférence de la jeunesse », élargissant le Comité de Pilotage du « Pattu di a ghjuventù »,
- ☞ Poursuite de la territorialisation des politiques de jeunesse, l'information des jeunes sur leurs droits, la prévention et l'éducation à la citoyenneté, des aides directes aux jeunes (Prima strada, bourses Animazioni, bourses Mobighjovanni), des subventions aux associations et aux territoires et le financement du Pass ghjuventù, outil numérique pour les jeunes, soutien à la mobilité internationale des jeunes.

- ☞ Renforcement du déploiement du règlement des aides pour lutter contre le non-recours aux aides de la part des jeunes ; l'application Ghjuventù devrait permettre de toucher plus de jeunes et donc de pallier cette difficulté.
- ☞ Structuration de la relation entre la Collectivité et le Rectorat. Une convention va être proposée avec les engagements des parties, afin de fixer les objectifs communs et notamment de faciliter la rencontre avec les publics jeunes au sein des établissements.
- ☞ Certains formats de rencontre avec les jeunes vont être relancés, tels que les Scontrì et les Caffè citadini, notamment dans le rural.
- ☞ La Collectivité va avoir pour objectif une montée en puissance des interventions auprès des jeunes, pour davantage d'échanges sur les thèmes très variés pour lesquels il existe un accompagnement de la CdC (santé, sanitaire, sujets de société...). Il sera notamment question d'améliorer notre présence lors de certains événements où ce public se rassemble (ex : les festivals estivaux).

En matière de **diplomatie humanitaire**, après le vote en Assemblée de Corse d'une aide humanitaire versée à destination de l'Ukraine et du peuple ukrainien et en adéquation avec la volonté de la Collectivité de Corse d'avoir **un engagement et une politique de diplomatie humanitaire**, l'année 2023 verra :

- ☞ La proposition à l'Assemblée de Corse d'un règlement des aides construit afin d'établir le cadre de sa politique de diplomatie humanitaire, de solidarité et de coopération internationale.

Engagée en faveur de l'égalité femme-hommes, et plus largement **contre toutes les formes de discrimination**, la Collectivité de Corse va continuer son engagement d'information :

- ☞ Mise en place des Ambassadrices et des Ambassadeurs de l'égalité femmes-hommes au sein des établissements scolaires, en partenariat avec le rectorat.

Dans le cadre de la mise en place de son **Observatoire territorial des violences faites aux femmes**, la Collectivité de Corse va en renforcer les outils et la visibilité :

- ☞ Lancement d'une étude territoriale sur ces violences afin d'avoir une connaissance plus fine de la réalité de ce fléau en Corse.
- ☞ Renforcement des actions organisées par l'Observatoire et participation active de l'Observatoire aux événements organisés en Corse
- ☞ Organisation de formations des agents et des élus, mission de prévention et visibilité de l'Observatoire.
- ☞ Mise en place de l'intervenant social en commissariat, cofinancé par la CdC, pour la Haute-Corse. Poursuite du travail de réflexion pour la mise en place d'un dispositif semblable en Corse-du-Sud.

Au niveau de la **politique en faveur des personnes en situation de handicap** :

- ☞ Reprise de l'organisation du Colloque Dys par la MDPH, après les années d'interruption liées au contexte sanitaire.
- ☞ Promouvoir davantage tout l'accompagnement pour les enfants DYS et plus globalement le fonctionnement vertueux de la MDPH qui s'illustre dans les classements inter régionaux.

C/ Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale.

▪ Les infrastructures routières :

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier de plus de 5000 km situés pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les fortes intempéries subies ces dernières années ont mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine.

Un diagnostic physique du réseau devra être finalisé en 2023 : description exhaustive, état des chaussées et des dépendances, relevé des ouvrages d'art, servitudes, etc. L'instauration d'un règlement de voirie unique en 2023 permettra de résoudre les difficultés tenant au maintien de pratiques différenciées sur le territoire. Il constituera le cadre de référence en matière de tarifs de voirie, d'occupation du domaine public routier, de droits et obligations des riverains.

- ☞ Pour une meilleure appréhension spatiale de l'action de la Collectivité, seront poursuivis ou engagés en 2023 :
 - Les opérations de désengorgement du Grand Aiacciu : création du barreau Alata - Loretto, création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia - Budiccione et la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana.
 - La nouvelle tranche de la voie verte des Sanguinaires depuis l'Albert 1^{er} jusqu'au cimetière,
 - L'opération de création d'une bande cyclable sur l'ex. RD 111b sur la route de Capu di Fenu,
 - Les travaux de dénivellation du giratoire de la Gravona,
 - Les travaux de la nouvelle piste cyclable de 6 km entre Saint Joseph et le pont d'I Prunelli,
 - Le démarrage des premières sections de la pénétrante (montée du Stilettu).

S'agissant du Grand Bastia :

- Les études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone (intégration souhaitée au PTIC et programmation des travaux fin 2023/début 2024),
- La poursuite des travaux de la voie nouvelle Bastia - Furiani,
- Les opérations de sécurité sur plusieurs carrefours de la RT 10 en Plaine orientale.

Sur l'axe Aiacciu-Bastia, sera poursuivie la politique de créations de créneaux de dépassement (ex : création d'une voie lente côté sud du col de Vizzavona) et l'achèvement de la rectification du virage de Funtanone di Vignale.

Entre Aiacciu et Portivechju sont en cours les études de la déviation d'Ulmetu. Devraient également démarrer les travaux relatifs aux créneaux de dépassement à Tavera, San Ghjorghju à Casalabriva financés par le PTIC Relance ou encore l'opération de revitalisation du territoire de Prupia cofinancée par l'Etat au titre de la DSID et la commune.

Entre Bastia et Portivechju, est poursuivie l'étude de la déviation de Santa Lucia di Portivechju.

S'agissant de l'ex-réseau départemental du Pumonte, il convient de poursuivre la modernisation programmée sur plusieurs axes :

- Ex. RD 81 - Achèvement du giratoire d'A Balisaccia,
- Ex. RD 322 - poursuite de la déviation de Figari,
- Ex. RD 268 - démarrage des travaux de réfection de la section de la Madunina à Santa Lucia di Tallà
- Ex. RD 302 - démarrage des travaux de réfection et de réfection de la chaussée sur 7 km

Dans le Cismonte, la Collectivité de Corse poursuivra son programme de modernisation, de régénération et de désenclavement de plusieurs bassins de vie comme le Giussani et le Boziu, par exemple. A noter le remplacement du pont de Casaluna par un nouveau pont de 50 ml financé par le PEI à hauteur de 3,5 M€ et la réfection de la RD 39, itinéraire abandonné sur Carticasi.

La CdC poursuivra également sa politique de sécurisation des ponts fragilisés par le temps pour garantir la sécurité des usagers (mise en place de ponts provisoires à Albu ou encore à Piazzole).

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra ses travaux engagés dans les traverses d'agglomération incluant des volets voie verte dans le respect de nos orientations stratégiques en matière multimodale et de protection de l'environnement (Sartè, Bunifaziu etc...) cofinancés par l'Europe. S'y ajoutent des travaux de maintenance des réseaux. En 2023, des hausses de budget sont à prévoir, notamment pour supporter les frais de location de ponts provisoires ou de recensement des réseaux.

▪ Les infrastructures portuaires et aéroportuaires :

La Collectivité poursuivra ses actions de modernisation, de sécurisation et d'extension de nos infrastructures, avec pour l'année à venir un renouvellement de plusieurs concessions : ports de pêche du Cismonte, Port Tino Rossi etc.

☞ En 2023, les principales opérations d'investissement menées seront :

- Le lancement des travaux pour la mise en conformité de l'aire de trafic sur l'aéroport de Figari ;
- Les études pour la protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu ;
- Des aménagements côté ville de l'aéroport d'Aiacciu ;
- La poursuite des travaux des réparations et confortement des ouvrages maritimes du port de Bastia ;
- Le lancement du marché de travaux du musoir de la Jetée du Scoglio Longo du port de Propià ;
- La poursuite des études portant sur le devenir du port de Calvi ;
- La poursuite des études et le démarrage des travaux sur les ports de pêche concernant les ouvrages de protection et de dragage des ports d'Erbalunga, Centuri, Santa Severa, Giottani...

▪ Les transports scolaires :

La Collectivité poursuit son action annuelle de gestion des lignes de transports scolaires, par la mise en œuvre de 195 marchés des transports scolaires (soit 367 circuits et 75 entreprises de transport ramassant quotidiennement près de 9 400 élèves), l'attribution d'allocations kilométriques à 210 familles, la prise en charge des frais de transports de près de 260 élèves et étudiants en situation de handicap, le versement de subventions aux 17 AO2 existantes, la gestion de 9 lignes interurbaines, la gestion de la DSP maritime assurant la desserte de Ghjirulatu.

☞ En 2023, plusieurs actions prioritaires devraient être finalisées :

- L'établissement d'un schéma de cohérence territoriale en collaboration avec les communautés de communes,
- L'étude de la matérialisation des points d'arrêts de transports de voyageurs adaptés aux PMR et à l'empport de vélos.

- Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité :

Dans ce secteur également, la Collectivité poursuivra ses actions, notamment dans le domaine essentiel de la Commande centralisée de la voie unique (début effectif des marchés en 2022). Les opérations, cofinancées au titre des différents programmes contractualisés avec l'Etat et l'Europe : CPER 2013-2014 - CPER 2015-2022 - PEI 4 - Plans de Relance Etat et Europe (REACT'EU) seront poursuivies, notamment pour la rénovation et la sécurisation du réseau et des gares, le développement de l'intermodalité et de la digitalisation.

L'enveloppe globale dédiée au réseau ferré s'élève à 23 M€ en investissement et 28,5 M€ en fonctionnement.

- ☞ La démarche de transformation du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse, par la création prochaine d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) constituera un changement majeur dans le fonctionnement du service.

D / Améliorer les pratiques dans les secteurs en tension : déchets, énergie.

Les déchets

La question des déchets demeure centrale en Corse, au croisement des problématiques prioritaires pour la Collectivité de Corse : développement d'un modèle de société exemplaire pour l'environnement, gestion d'un service public de proximité, corollaire du tourisme à l'importance économique prépondérante.

Mais en la matière, la compétence donnée par la loi à la Collectivité de Corse porte uniquement sur l'élaboration du plan : la collecte, le traitement, relèvent de la compétence d'autres strates de collectivités. La collecte est une compétence des communes qui l'ont déléguée pour la plupart d'entre elles à un établissement intercommunal, le traitement et la valorisation incombant au SYVADEC.

Parmi les dispositions structurelles fondamentales, validées par l'Etat, le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Collectivité de Corse identifie désormais les besoins en matière de stockage des Déchets Non Dangereux (DND) à : - 4 ISDND jusqu'en 2026 pour la phase transitoire, pour une capacité totale annuelle opérationnelle de 175 000 tonnes (3 projets de faisabilité sont à l'étude : 1 en Grand Sud et 2 en Balagne) ; - 2 ISDND à échéance 12 ans pour une capacité totale maximum de 90 000 tonnes/an.

Alors que les autorisations préfectorales étaient préalablement figées à concurrence de 3 centres, ces orientations constituent une perspective concrète pour parvenir à l'extinction souhaitée et nécessaire de Ghjuncaghju.

- ☞ En 2023, la contractualisation avec les EPCI constituera une priorité, afin d'aider à la mise en place du tri à la source, développer des équipements publics de traitement et de valorisation des déchets, d'accompagner le SYVADEC et les EPCI volontaires pour la mise en œuvre de la tarification incitative (TI) et pour le renforcement du plan compostage de proximité.
- ☞ L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) mettra en œuvre les documents désormais opérationnels que sont le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Collectivité de Corse (PTGD) et le Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC), en promouvant un modèle durable et efficace pour régler la question des déchets. Prévention et gestion des déchets seront encouragées via des aides à la mise en place des projets définis au plan.
- ☞ Constitution d'une filière locale de valorisation des biodéchets par la mobilisation des producteurs les plus importants, en expérimentant des solutions innovantes :

- La mise à disposition de composteurs électromécaniques, à la cantine scolaire de Furiani et au centre pénitentiaire de Borgo, a démontré la possibilité de traiter in situ et de valoriser par un retour à la terre, près de 10 T de biodéchets en 3 mois et d'accompagner des projets pédagogiques à destination des scolaires et de réinsertion des détenus. (Une opération similaire est en cours au sein de la commune de Biguglia) ;

- Le déploiement d'une stratégie et d'un plan d'actions, en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, pour engager la gestion des biodéchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges et lycées qui génèrent, chaque année, près de 2 millions de repas.

- ☞ L'économie circulaire devra être développée et intégrée dans les territoires par la sensibilisation des différents acteurs (publics et privés) à l'Economie Circulaire pour construire des actions territorialisées. Le volet CPER 2021- 2027 ADEME-OEC, devrait être axé plus spécifiquement sur ce thème.
- ☞ Pour répondre à une carence infrastructurelle au sein de notre territoire, un partenariat sera développé avec la SEM CORSE BOIS ENERGIE, pour la construction d'un projet de chaudière biomasse/CSR avec valorisation énergétique.

Au bénéfice d'une approche territorialisée et planifiée des actions opérationnelles, l'objectif principal réside dans la mise en œuvre de solutions pérennes associant les différents acteurs détenteurs de la compétence collecte et traitement des déchets.

L'énergie

Les études statistiques ont montré qu'en Corse, 20 000 ménages se trouvent en situation de précarité énergétique, soit plus de 15 % de la population.

Cette situation structurelle s'est trouvée amplifiée par la hausse des prix de l'énergie, commencée en 2021 au lendemain de la pandémie de COVID-19, en raison de l'augmentation concomitante de la demande internationale. La guerre en Ukraine et les conditions climatiques sont les deux principaux facteurs ayant eu un effet aggravant sur le prix de l'énergie dans l'Union Européenne.

- La suspension des livraisons de gaz de la Russie à certains États membres de l'UE a entraîné l'augmentation du prix du gaz et a, par voie de conséquence, entraîné un niveau record des prix de l'électricité dans l'UE. Entre décembre 2020 et décembre 2021, le prix à l'importation de l'énergie dans la zone euro a plus que doublé.
- Les fortes chaleurs de l'été 2022 ont exercé une pression supplémentaire sur les marchés de l'énergie : hausse de la demande d'énergie pour le refroidissement et réduction de l'approvisionnement énergétique en raison de la sécheresse et de la baisse de l'approvisionnement en hydroélectricité qu'elle a entraînée.

En 2023, les prix des marchés du gaz et de l'électricité seront plus de 10 fois supérieurs à ceux de 2020. Mis en place à la fin de l'année 2021, le bouclier tarifaire permet de plafonner la hausse des factures d'électricité à 4 %. Il sera prolongé à compter de début 2023 par une hausse maximale du prix fixée à 15 %. La limitation est supérieure à celle de 2022 (qui était de 4 %) mais concerne *« tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes »*.

Selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, cette mesure implique une augmentation moyenne des factures de l'ordre de 25 € par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz (elle serait d'environ 200 € par mois sans bouclier tarifaire) et de 20 € par mois pour les ménages se chauffant à l'électricité (au lieu de 180 € sans bouclier tarifaire).

A côté des mesures d'urgence de type bouclier tarifaire, indispensables en période de crise, dont la responsabilité incombe à l'Etat, des actions préventives de fond permettant de protéger les ménages et les entreprises des augmentations des prix de l'énergie sur du long terme, doivent être multipliées.

C'est l'une des multiples raisons qui motive la poursuite et le renforcement en 2023 des actions menées par la Collectivité de Corse au travers de son Agence d'urbanisme et d'énergie en matière réduction des consommations énergétiques : réhabilitation des logements sociaux, des maisons individuelles (dispositif ORELI), rénovation de l'éclairage public et des bâtiments tertiaires.

En complément du développement des énergies renouvelables, il apparaît fondamental de sécuriser l'approvisionnement en électricité de la Corse, avec l'entrée en fonctionnement de la centrale du Ricantu, dont la mise en service est prévue pour 2027.

Le récent débat sur l'origine de son l'alimentation (gaz naturel ou biomasse) est discuté dans le cadre de la révision de la PPE, après consultation et avis du conseil de l'énergie de l'air et du climat.

À la suite de l'accord signé en 2019 par le Président du Conseil exécutif et le ministre de Rugy, l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau protocole entre la Collectivité de Corse et l'Etat s'avère aujourd'hui indispensable à l'atteinte des objectifs fixés dans la PPE.

Les moyens complémentaires, notamment financiers, ont été clairement identifiés en sus de ceux de d'ores et déjà existants (CPER, FEDER, aides CdC, Cadre de compensation via la convention EDF/AUE).

Ce protocole intégrera des actions prioritaires à engager dès 2023 telles que la production d'hydrogène vert en Corse (lancement d'une étude relative aux opportunités et contraintes du territoire), la finalisation du projet de STEP de Sampolu, l'alimentation électrique des navires à quai, la prise en compte du processus de conversion des concessions GPL à Aiacciu et Bastia, etc.

CONCLUSION

Le présent document d'orientations budgétaires a vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse et débattu par celle-ci.

Au terme de ce débat, je vous propose de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2023.